

IGE/07/015

22 février 2008

**Rapport d'activité  
de l'inspection générale de l'environnement  
du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007**



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

*Inspection Générale  
de l'Environnement*

Paris, le **22** FEV. 2008

**Note pour Monsieur le Ministre d'État,  
Madame la Secrétaire d'État chargée de l'Écologie**

**Objet : rapport d'activité 2007 de l'IGE.  
Affaire n°IGE/07/015.**

Le ministère chargé de l'environnement dispose depuis 2000 d'une structure propre d'inspection générale et, à la veille d'une réorganisation de cette structure, voici son huitième rapport d'activité.

Il illustre le rôle de l'IGE pour ce qui concerne les inspections périodiques de services déconcentrés et d'établissements publics sous tutelle, ainsi que l'inspection conjointe des DIREN, des DRIRE et de services départementaux chargés d'une mission de police de l'environnement.

Il retrace également une grande diversité de missions ponctuelles, dont certaines concernent un dossier strictement local, comme les projets de parc naturel régional du Marais Poitevin ou de mine d'or en Guyane, mais dont d'autres portent des enseignements d'intérêt national, soit de façon évidente, comme les préconisations pour la mise en œuvre du plan national de gestion de la rareté de l'eau ou pour le développement du mécénat d'entreprise en matière d'environnement, soit de façon plus discrète. Chaque fois que nécessaire, ces missions ponctuelles ont été réalisées avec une diligence particulière afin d'apporter sans délai aux services l'assistance technique qu'ils souhaitaient et à vous-même un regard objectif sur la situation, ses causes probables et les leçons à en tirer. Les plus importantes ont donné lieu à débat lors des réunions internes de l'IGE. Certaines ont été réalisées sous forme contradictoire.

Il indique l'état d'avancement des missions permanentes, dont plusieurs constituent le prélude ou le soutien indispensable à l'action publique (participation au CIAP, appui à la CNDP...).

Il montre enfin l'appui que l'IGE peut apporter dans une grande réflexion transversale résolument tournée vers l'avenir, qu'il s'agisse du « Grenelle de l'environnement », de la révision générale des politiques ou des procédures d'évaluation et d'audit.

Il faut, dans chaque cas, approfondir autant que nécessaire, puis prendre de la hauteur, afin de pouvoir, dans le rapport, réconcilier exactitude et vérité, réglementation et équité, modalités d'application et esprit des textes, observation et intuition : c'est souvent le seul moyen d'apaiser litiges et malentendus et de surmonter le poids du passé. Quand ce n'est pas possible, le rapport en explique la cause. C'est un exercice qui exige expérience, compétence technique, connaissance réglementaire et parfois une certaine audace intellectuelle.

Si certains de ces rapports n'ont pas eu de suite, beaucoup paraissent au contraire avoir influé tant sur les grandes orientations du ministère que sur l'action immédiate des services, et ceci pour plusieurs raisons : coopération avec les autres structures d'inspection générale, valorisation des retours d'expérience, publicité des rapports...

Il paraît donc essentiel que la prochaine création du conseil général du MEDAD ne constitue pas un frein mais au contraire un tremplin pour l'exercice fructueux de ces multiples missions d'appui prospectif. Dans cette nouvelle structure comme dans celle encore en place, l'IGE continuera à attacher autant d'importance au caractère opérationnel de ses conclusions qu'à la pertinence de ses analyses. Elle continuera aussi à inscrire résolument ses réflexions dans la perspective de la réforme de l'État.

Ce rapport d'activité a été réalisé par le Secrétaire Général Michel BURDEAU et moi-même, avec le concours de Marc GRIMOT, ingénieur en chef des mines, qui a préparé l'avant-projet.

Je vous transmets ce rapport, qui a vocation à être public.



**Pierre ROUSSEL**  
**Chef de l'IGE**

# SOMMAIRE

Ce sommaire récapitule les rapports rendus et les missions en cours ou lancées durant la période de référence (2007).

<b>I.</b>	<b>INSPECTIONS DE SERVICES ET D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS .....</b>	<b>1</b>
I.1	Établissements publics .....	1
I.1.1	<i>Agence de l'eau Rhin-Meuse (rapport IGE/05P/001).....</i>	<i>1</i>
I.1.2	<i>Parc National de la Guadeloupe (rapport IGE/06P/005 du 18 avril 2007).....</i>	<i>1</i>
I.1.3	<i>Bureau de Recherches Géologiques et Minières (rapport IGE/06P/006 du 18 décembre 2007).....</i>	<i>2</i>
I.1.4	<i>Missions en cours ou prévues .....</i>	<i>2</i>
I.2	DIREN.....	2
I.2.1	<i>DIREN d'Alsace (rapport IGE/06P/009 du 26 juillet 2007) .....</i>	<i>3</i>
I.2.2	<i>DIREN Champagne-Ardenne (rapport IGE/06P/011 du 11 juin 2007) .....</i>	<i>3</i>
I.2.3	<i>DIREN Corse (rapport IGE/07P/021 du 3 janvier 2008).....</i>	<i>3</i>
I.2.4	<i>DIREN Languedoc-Roussillon (rapport IGE/06P/012 du 29 mai 2007).....</i>	<i>3</i>
I.2.5	<i>DIREN Martinique (rapport IGE/06P/013 du 8 février 2007).....</i>	<i>4</i>
I.2.6	<i>Inspections de suivi .....</i>	<i>4</i>
I.2.7	<i>Relations entre la DIREN de Poitou-Charentes et certains départements de cette région (rapport IGE/06/058 du 16 mars 2007).....</i>	<i>4</i>
I.2.8	<i>Enquête administrative au sein de la DIREN Midi-Pyrénées (rapport IGE/07/044 du 4 octobre 2007).....</i>	<i>4</i>
I.2.9	<i>Inspections en cours.....</i>	<i>4</i>
I.3	Activité environnement des DRIRE .....	5
I.3.1	<i>DRIRE Basse-Normandie (rapport IGE/06P/015 du 10 avril 2007).....</i>	<i>5</i>
I.3.2	<i>DRIRE Champagne-Ardenne (rapport IGE/06P/016 du 14 mai 2007).....</i>	<i>5</i>
I.3.3	<i>DRIRE Poitou-Charentes (rapport IGE/06P/019 du 23 avril 2007).....</i>	<i>5</i>
I.3.4	<i>DRIRE Languedoc-Roussillon (rapport IGE/07P/012 du 27 novembre 2007).....</i>	<i>5</i>
I.3.5	<i>DRIRE Pays de la Loire (rapport IGE/07P/013 du 7 septembre 2007).....</i>	<i>6</i>
I.4	Services départementaux de police de l'environnement .....	6
I.5	Inspection spécifique du CSP et de la DDAF de Vendée : exercice de la police de l'eau (rapport IGE/07/024 du 8 janvier 2008).....	8
I.6	Risques naturels .....	8
<b>II.</b>	<b>MISSIONS PONCTUELLES .....</b>	<b>10</b>
II.1	Technologies et risques .....	10
II.1.1	<i>L'utilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds « Barnier » (rapport IGE/05/069 du 11 mai 2007) .....</i>	<i>10</i>
II.1.2	<i>Chutes de rochers dans les gorges du Tarn et de la Jonte (rapport IGE/06/013 du 10 janvier 2007).....</i>	<i>10</i>
II.1.3	<i>Mise hors d'eau du polder des Wateringues dans le Nord et le Pas-de-Calais (rapport IGE/06/030 du 29 mars 2007).....</i>	<i>11</i>
II.1.4	<i>Prévention des risques d'inondation dans la Combe de Savoie (rapport IGE/07/009 du 11 avril 2007) .....</i>	<i>11</i>

II.1.5	<i>Étude du pôle national de recherche et d'expertise du Rovaltain (mission IGE/07/021).....</i>	12
II.1.6	<i>Méthanisation des effluents d'élevage (mission IGE/07/023).....</i>	12
II.1.7	<i>Protection des îles de la Barthelasse et de Piot contre les crues du Rhône (rapport IGE/07/026 du 1er août 2007).....</i>	12
II.1.8	<i>Sécurité des installations de camping au regard de leurs occupants (mission IGE/07/028).....</i>	12
II.1.9	<i>Coopération entre l'inspection du travail et l'inspection des installations classées dans la prévention des risques industriels majeurs (rapport IGE/07/030 du 22 août 2007).....</i>	13
II.1.10	<i>Construction de maisons amphibies ou flottantes en zone inondable (mission IGE/07/034).....</i>	13
II.1.11	<i>Approvisionnement en carburéacteur de l'aéroport de Nice (mission IGE/07/035- rapport d'étape du 28 septembre 2007).....</i>	13
II.1.12	<i>Intempéries des Pyrénées-Atlantiques du 4 mai 2007 (mission IGE/07/036) ..</i>	14
II.1.13	<i>Évaluation des dommages provoqués par l'ouragan DEAN en Martinique (rapport IGE/07/038 du 3 octobre 2007).....</i>	14
II.1.14	<i>Évaluation à mi-parcours des programmes d'actions de prévention des inondations retenus au titre de la circulaire du 1<sup>er</sup> octobre 2002 (mission IGE/07/043).....</i>	14
II.1.15	<i>Ruissellement urbain (mission IGE/07/046).....</i>	14
II.1.16	<i>OGM (mission IGE/07/051).....</i>	14
II.1.17	<i>Formation des agriculteurs pour réduire les risques liés aux pesticides (mission IGE/07/054).....</i>	15
II.1.18	<i>Évaluation du dispositif de prévision des crues (mission IGE/07/055).....</i>	15
II.1.19	<i>Protection contre les crues du secteur Tarascon-Arles (mission IGE/07/056)</i>	15
II.2	<b>Espaces naturels et qualité de vie.....</b>	15
II.2.1	<i>Préconisations pour la mise en œuvre du plan national de gestion de la rareté de l'eau (rapport IGE/06/018 du 19 juin 2007).....</i>	15
II.2.2	<i>Évaluation de l'action de l'État pour la préservation des zones humides – cas des pôles relais (rapport IGE/06/019 du 4 mai 2007).....</i>	16
II.2.3	<i>Évaluation du réseau des réserves naturelles (rapport IGE/05P/023 du 07 mars 2007).....</i>	16
II.2.4	<i>Gestion des réserves naturelles nationales de Guyane (rapport IGE/06/053 du 20 février 2007).....</i>	17
II.2.5	<i>Réseau des conservatoires botaniques nationaux (rapport IGE/06/021 du 20 juin 2007).....</i>	17
II.2.6	<i>Pêche sur la Saône (mission IGE/06/024).....</i>	18
II.2.7	<i>Fédération départementale des pêcheurs du Gard (mission IGE/06/026).....</i>	18
II.2.8	<i>Patrimoine culturel, loi « littoral » et loi « montagne » (rapport d'étape IGE/06/055 du 20 août 2007).....</i>	18
II.2.9	<i>Étalement urbain (rapport IGE/07/001 du 28 novembre 2007).....</i>	18
II.2.10	<i>Surpopulation des sangliers en Ardèche (rapport IGE/07/004 du 21 janvier 2008).....</i>	19
II.2.11	<i>Grand hamster d'Alsace (rapport IGE/07/011 du 6 mai 2007).....</i>	19
II.2.12	<i>Projet de Parc Naturel Régional du Marais Poitevin (rapport IGE/07/012 du 24 avril 2007).....</i>	19
II.2.13	<i>Avenir du CORPEN (mission IGE/07/025).....</i>	19
II.2.14	<i>Eau et agriculture : gestion collective de l'irrigation (mission IGE/07/031), sécheresse et agriculture (mission IGE/07/032), impact collectif des retenues de substitution (mission IGE/07/033).....</i>	20

II.2.15	<i>Les équipements pastoraux dans le massif pyrénéen (rapport IGE/06/028 du 11 juillet 2007)</i> .....	20
II.2.16	<i>Bilan des mesures d'accompagnement de la restauration de la population ursine pyrénéenne (mission IGE/07/039)</i> .....	20
II.2.17	<i>Territoires de présence des ours et suivi des populations (mission IGE/07/037)</i> .....	21
II.2.18	<i>La filière porcine française et le développement durable (note d'étape IGE/07/042 du 4 novembre 2007)</i> .....	21
II.2.19	<i>Projet d'exploitation par la société CBJ-Caïman / Iamgold d'une mine d'or à Roura et perspectives d'élaboration d'une politique minière en Guyane (rapport IGE/07/047 du 9 janvier 2008)</i> .....	21
II.2.20	<i>Utilisation des terres en jachère (mission IGE/07/048)</i> .....	21
II.2.21	<i>Possibilités de rapprochement entre associations françaises intervenant dans le domaine de l'eau à l'international (mission IGE/07/050)</i> .....	22
II.2.22	<i>Plan d'action sur le loup (mission IGE/07/052)</i> .....	22
II.2.23	<i>Projet de parc éolien (note d'expertise IGE/07/053 du 27 décembre 2007)</i> ....	22
II.3	<b>Qualité du service public de l'environnement</b> .....	22
II.3.1	<i>Mission d'audit de modernisation : moyens en personnel nécessaires à la mise en œuvre du réseau Natura 2000 (rapport IGE/05/060 bis du 8 février 2007)</i> 22	22
II.3.2	<i>Inspection de la sécurité des systèmes d'information du MEDD (mission IGE/06/006)</i> .....	22
II.3.3	<i>Retards dans la mise en œuvre du Plan Loire Grandeur Nature (rapport IGE/06/014 du 23 janvier 2007)</i> .....	22
II.3.4	<i>Société Aquacole de l'Île de Ré (rapport IGE/06/027 du 19 février 2007)</i> .....	23
II.3.5	<i>Brigade nature de Mayotte et propositions pour un cadre interministériel de l'environnement (rapport IGE/06/038 du 10 mai 2007)</i> .....	23
II.3.6	<i>Bilan et perspectives des jumelages européens (rapport IGE/06/049 du 11 avril 2007)</i> .....	24
II.3.7	<i>Le devenir des brigades mobiles d'intervention du Conseil Supérieur de la Pêche dans le cadre de la transformation du CSP en Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) – (rapport IGE/06/056 du 14 septembre 2007)</i> .....	24
II.3.8	<i>Service public de l'équarrissage (mission IGE/06/057 - rapport du 4 juin 2007)</i> .....	24
II.3.9	<i>Audit de modernisation sur l'archivage (mission IGE/06/059)</i> .....	25
II.3.10	<i>Autorité environnementale et étude d'impact (rapport IGE/07/002 du 28 mars 2007)</i> .....	25
II.3.11	<i>Audit de modernisation sur l'optimisation des fonctions support des agences sanitaires (rapport IGE/07/006 du 17 septembre 2007)</i> .....	26
II.3.12	<i>Vers un institut des hautes études de l'écologie et du développement durable (rapport IGE/07/008 du 29 juin 2007)</i> .....	26
II.3.13	<i>Comptabilité analytique de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) - rapport IGE/07/010 du 28 août 2007</i> .....	27
II.3.14	<i>Association « Rivages de France » (rapport IGE/07/013 du 16 avril 2007)</i> ....	27
II.3.15	<i>Moyens et indicateurs pour chacun des grands objectifs du service public de l'environnement (rapport IGE/07/016 du 15 mai 2007)</i> .....	27
II.3.16	<i>Gestion collective de l'irrigation dans le département des Deux-Sèvres (rapport IGE/07/027 du 20 décembre 2007)</i> .....	27

<b>III.</b>	<b>MISSIONS PERMANENTES ET MISSIONS DIVERSES .....</b>	<b>29</b>
III.1	« Grenelle de l'environnement ».....	29
III.2	Révision générale des politiques publiques (RGPP) – mission IGE/07/041 .....	29
III.3	Appui à la Commission Nationale du Débat Public .....	29
III.4	Comité Interministériel d'Audit des Programmes (mission IGE/P/004bis).	29
III.4.1	Audit du programme 205 « sécurité et affaires maritimes » (mission IGE/07/005).....	29
III.4.2	Audit du programme 174 « énergie et matières premières » (mission IGE/07/045).....	29
III.4.3	Audit du programme 206 du Ministère de l'agriculture et de la pêche : sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation (mission IGE/06/052).....	30
III.5	Application de l'article 116 de la loi sur les nouvelles régulations économiques : mise en œuvre par les entreprises françaises cotées de l'obligation de publier des informations sociales et environnementales (rapport IGE/06/050 du 2 août 2007).....	30
III.6	L'environnement, nouvel enjeu pour le mécénat d'entreprise (rapport IGE/06/045 du 26 juin 2007) .....	30
III.7	Mission permanente d'appui à la mise en œuvre de la LOLF (mission IGE/05/007).....	31
III.8	CSIC .....	31
III.9	Groupe de travail sur les sanctions pénales et administratives (mission IGE/04/008).....	31
III.10	Comité de suivi juridique du MEDAD .....	31
III.11	Hygiène et sécurité (mission IGE/P/035) .....	31
III.12	Ressources humaines du MEDAD.....	32
III.13	Commission ministérielle de terminologie et de néologie.....	32
III.14	Recrutement des techniciens et agents techniques de l'environnement.....	33
III.15	Recrutement d'agents à l'ONCFS (PACTE) – mission IGE/06/054.....	33
III.16	Comités de pilotage des programmes de recherche.....	33
III.17	Comité d'évaluation du programme de recherche PREDIT III .....	33
III.18	Agence de l'Eau Loire - Bretagne.....	33
III.19	Plan de gestion de la rareté de l'eau – bassins versants pilotes (mission IGE/07/003).....	33
III.20	Avis délibéré sur les compétences hydrauliques (mission IGE/04/059) .....	33
III.21	Aide à la mission de l'IFORE sur les formations de l'ONEMA (mission IGE/07/007).....	33

III.22	Guide « Pilotage des études hydrologiques et hydrauliques » (mission IGE/05/072).....	33
III.23	CORPEN .....	34
III.24	Guide sur les déversoirs de digues (mission IGE/05/071).....	34
III.25	Mise à jour des règles techniques applicables à la sûreté des ouvrages hydrauliques (mission IGE/05/066).....	34
III.26	Groupe de travail sur l'action des collectivités en matière de prévention des ruptures de digues (mission IGE/07/020).....	34
III.27	Prévention des risques naturels : instance de conseil et d'appui technique (mission IGE/P/041) .....	34
III.28	Comité de gestion du fonds de prévention des risques naturels majeurs.....	34
III.29	Conseil national de sécurité civile .....	34
III.30	Comité de la charte de déontologie de l'INERIS (mission IGE/P/045) .....	34
III.31	Appui technique à la rédaction d'un rapport parlementaire sur la qualité de l'air et le changement climatique .....	34
III.32	Groupe de travail sur le captage / stockage du CO <sub>2</sub> .....	35
III.33	Mission du Centre d'Analyse Stratégique sur le transport routier de marchandises .....	35
III.34	Comité de pilotage du plan « transport – urbanisme – gaz à effet de serre » (TUGES) .....	35
III.35	Commission mixte sur les nuisances sonores des aérodromes militaires (mission IGE/P/043) .....	35
III.36	Groupe de travail sur les nuisances sonores aéroportuaires (mission IGE/06/042).....	35
III.37	Appui à la création d'un schéma conceptuel des données nature (note d'étape IGE/04/005 du 13 juillet 2004).....	36
III.38	Conseils d'administration des parcs nationaux.....	36
III.39	Étude d'impact interministérielle sur la transposition de la directive « Responsabilité environnementale » (mission IGE/06/035) .....	36
III.40	Dégâts de gibier .....	36
III.41	Conseil national du tourisme.....	36
III.42	Conseil supérieur du service public ferroviaire (CSSPF).....	36
III.43	Avis sur le bilan LOTI de la LGV Méditerranée (mission IGE/07/040).....	36
III.44	Formation à la prévention des contentieux communautaires.....	37

#### **IV. TRAVAUX DES COLLEGES.....38**

# I. INSPECTIONS DE SERVICES ET D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

## I.1 Établissements publics

Le MEDAD a sous sa tutelle ou co-tutelle plus de 30 établissements publics dont certains bénéficient de prélèvements obligatoires qui ne figurent pas sur le budget de l'Etat. Ces établissements ont une contribution déterminante à la mise en œuvre des politiques de l'environnement. La tutelle de ces établissements est donc essentielle ; les inspections périodiques constituent un appui à la tutelle. Engagées depuis le second semestre 2000 ces inspections commencent à dégager des enseignements généraux.

### I.1.1 Agence de l'eau Rhin-Meuse (rapport IGE/05P/001)

Coordonnée par Jean-Louis PRIME avec le concours d'Alain GILOT, de François NAU et de Denis PAYEN, cette inspection périodique achève le cycle d'inspection des agences de l'eau.

Le rapport ne signale pas de dysfonctionnement majeur, mais formule néanmoins plusieurs critiques : programme d'intervention insuffisamment attaché aux objectifs du SDAGE et des SAGE, et insuffisamment assorti d'objectifs et d'indicateurs de résultats, décisions d'aide parfois insuffisamment justifiées, gestion des aides parfois trop peu rigoureuses notamment vis-à-vis des grands maîtres d'ouvrages, ...

Ce rapport soulève, comme les précédents, la question de la mutualisation des moyens des agences, qui désormais doit prendre en compte les dispositions de la loi sur l'eau de fin 2006, et notamment la création de l'ONEMA.

De façon générale, il formule diverses recommandation visant à renforcer le pilotage et la gouvernance de l'établissement, et ainsi son efficacité et son efficience, ce que permettent les compétences et la motivation de son personnel.

### I.1.2 Parc National de la Guadeloupe (rapport IGE/06P/005 du 18 avril 2007)

L'inspection de ce Parc, le premier à avoir été créé outre-mer, a été réalisée par Guy MERRHEIM avec le concours de Dominique LEGRAIN pour ce qui concerne l'IGE.

Le rapport décrit une situation très contrastée : l'héritage du passé semble particulièrement lourd du fait tant de choix arrêtés par les instances du Parc que d'événements naturels, mais une nouvelle dynamique semble s'être enfin mise en route. Il formule donc plusieurs recommandations afin de renforcer cette évolution positive (meilleures visibilité et lisibilité, nouvelle dynamique avec les communes, culture des priorités, etc.).

La création quasi simultanée de parcs nationaux en métropole et de deux nouveaux parcs en Guyane et à la Réunion peut fournir au ministère chargé de l'environnement l'occasion de renforcer les politiques de protection du patrimoine outre-mer.

### ***1.1.3 Bureau de Recherches Géologiques et Minières (rapport IGE/06P/006 du 18 décembre 2007)***

Cette inspection du BRGM, à laquelle l'IGE participait pour la première fois, a été coordonnée par Claude GAUMAND, avec le concours de Jean-Louis VERREL et d'Isabelle MONTEILS au titre de l'IGE, ainsi que du Conseil général des mines et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

Le rapport fait apparaître un recentrage du BRGM sur des activités de service public relevant pour l'essentiel du champ environnemental (notamment risques naturels, eaux souterraines, sols pollués, déchets, et, plus récemment, géothermie et séquestration du CO<sub>2</sub>), avec réduction et réorientation concomitantes des effectifs. Parallèlement, l'objectif de retour aux équilibres budgétaires a été atteint dans les activités de service public grâce notamment à un soutien nouveau du ministère chargé de l'environnement.

Pour toutes ces raisons, le rapport recommande de confier au MEDAD l'animation des instances de pilotage et de programmation des actions de service public.

#### ***1.1.4 Missions en cours ou prévues***

- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (mission IGE/06P/004): Cette mission a été confiée à Denis PAYEN, avec le concours de Denis LAURENS et d'Isabelle MONTEILS.
- ADEME (mission IGE 06P/008): Cette mission a été confiée à Jean-Louis PRIME, avec le concours de Michel BADRÉ, Philippe FOLLENFANT (au titre LOLF) et Alain GILOT.

## **I.2 DIREN**

L'inspection des DIREN est conduite sous pilotage de la l'IGE avec la participation du CGPC et du CGAAER. En 2007 comme les années précédentes, l'IGE a procédé à la consultation des directions d'administration centrale afin de connaître leurs attentes et de mieux coller aux évolutions qui affectent les services. L'inspection générale entretient des contacts réguliers avec la DGA, en charge de l'animation des DIREN. La coordination technique de chaque inspection est généralement assurée par le coordonnateur de la MIGT concernée ou par un membre de l'IGE.

Les inspections se sont déroulées dans un contexte fortement marqué par la réforme des services déconcentrés et la décision de fusion DIREN-DRIRE prise en août 2006 par les ministres chargés de l'écologie et de l'industrie. Parmi les régions inspectées deux faisaient partie des cinq DIREN expérimentatrices (Haute-Normandie et Corse).

Les inspections ont permis d'examiner les modalités de mise en œuvre de la fonction d'animation régionale et de tête de réseau du service public de l'environnement en région par les DIREN et la place du service dans le pôle, que la fonction de chef de pôle soit ou non assurée par le DIREN.

Lors des inspections, les personnels des DIREN ont souvent exprimé leurs interrogations ou inquiétudes quant à leur avenir ou celui des services, ce qui a conduit les équipes d'inspection à porter un regard plus particulier au dialogue social dans le service et à l'accueil local fait à la dynamique de changement engagée.

A côté de l'inspection des services, l'IGE a été sollicitée aussi pour intervenir sur des problèmes de personnes dans le cadre d'enquêtes administratives. Ces sollicitations, en progression sensible, devront faire l'objet d'une vigilance de l'administration pour en saisir la signification réelle.

La création du MEDAD et la décision annoncée d'étendre la fusion aux trois services régionaux oeuvrant pour le compte du grand ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables (DIREN, DRE et DRIRE), pour en faire à terme un service régional unique, devraient conduire à faire évoluer le cadre méthodologique actuel de l'inspection qui date pour l'essentiel de 2003. Celui-ci devra donner lieu à une réflexion approfondie dans le cadre du nouveau conseil général issu de la fusion du CGPC et de l'IGE.

La coordination de l'inspection des DIREN est confiée, au sein de l'IGE, à Louis BLAISE, inspecteur général de l'équipement.

La date de déroulement de l'inspection dans l'année et les délais de rédaction entraînent fréquemment un décalage entre le moment de la programmation d'une inspection et celui de la remise du rapport. Certains rapports peuvent ainsi relever d'une programmation antérieure.

#### ***1.2.1 DIREN d'Alsace (rapport IGE/06P/009 du 26 juillet 2007)***

Tout en reconnaissant à la DIREN d'Alsace des capacités d'analyse des situations délicates où l'environnement est en jeu, le rapport constate une gestion des affaires parfois insuffisamment planifiée et confirme la persistance de difficultés relationnelles tant en interne qu'en externe malgré une sensible amélioration.

#### ***1.2.2 DIREN Champagne-Ardenne (rapport IGE/06P/011 du 11 juin 2007)***

Le rapport est, à beaucoup d'égards, très positif (expertise technique reconnue, liens renforcés avec les services départementaux, documents de pilotage annualisés annuellement, ...). Restent néanmoins deux problèmes déjà mentionnés dans les rapports antérieurs : la forte rotation du personnel et une implantation sur deux sites.

#### ***1.2.3 DIREN Corse (rapport IGE/07P/021 du 3 janvier 2008)***

Les rapporteurs soulignent que, depuis l'inspection de suivi de 2005, la DIREN a beaucoup avancé dans la définition de ses orientations stratégiques, tant dans le contexte de son rapprochement avec la DRIRE (qui paraît un succès) que dans le cadre des travaux entrepris au sein du pôle EDD. Il lui reste toutefois à mieux hiérarchiser ses priorités.

#### ***1.2.4 DIREN Languedoc-Roussillon (rapport IGE/06P/012 du 29 mai 2007)***

Tout en jugeant que la DIREN remplit ses missions de manière globalement satisfaisante, le rapport relève quelques faiblesses dans des domaines tels que le management et la gestion des subventions et des commandes. Il formule donc diverses recommandations pour lui permettre soit de renforcer son rôle, soit de repositionner son action pour l'adapter à sa taille. Il note que la mise en œuvre du programme Natura 2000, qui concerne de nombreux sites dans la région, demande un pilotage régional renforcé et des moyens en ETP bien identifiés dans les services départementaux.

### ***1.2.5 DIREN Martinique (rapport IGE/06P/013 du 8 février 2007)***

Les rapporteurs estiment, dans l'ensemble, bien engagée la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'inspection périodique de 2002 et formulent divers conseils pour poursuivre cette démarche, mais, au delà de cette appréciation globalement positive, et sans d'ailleurs mettre en cause la DIREN dont la verbalisation d'infractions graves ne reçoit pas de suite, ils s'inquiètent de la dégradation accélérée des sites protégés et de l'impuissance de l'État à faire respecter les protections qu'il a instituées.

### ***1.2.6 Inspections de suivi***

Les rapports des inspections de suivi des DIREN Aquitaine, Basse-Normandie, Haute-Normandie et Limousin ont été remis. Il s'agit d'une prestation légère menée par une équipe réduite et destinée à vérifier la mise en œuvre des recommandations du rapport d'inspection périodique deux ans après sa publication. Les rapports indiquent que ces recommandations ont été globalement prises en considération. Dans certains cas, le rapport d'inspection peut évoquer aussi des points particuliers demandés par les directions centrales ou méritant d'être portés à sa connaissance.

### ***1.2.7 Relations entre la DIREN de Poitou-Charentes et certains départements de cette région (rapport IGE/06/058 du 16 mars 2007)***

Demandée à l'IGE par la ministre de l'écologie et du développement durable et suite logique de l'inspection périodique effectuée fin 2005, cette mission a été confiée à Claude GAUMAND et Roger PARENT. Le rapport met en évidence des progrès sensibles depuis l'automne 2006 et formule quelques recommandations vis à vis tant de la DIREN que de l'administration centrale pour la poursuite de cette dynamique positive. Ce rapport n'a pas vocation à être rendu public.

### ***1.2.8 Enquête administrative au sein de la DIREN Midi-Pyrénées (rapport IGE/07/044 du 4 octobre 2007)***

Demandée par le directeur général de l'administration sur l'instigation du DIREN Midi-Pyrénées, cette mission a été confiée à Guy MERRHEIM et Thierry LAVOUX. Leur rapport met en évidence la nécessité d'adapter les méthodes de management au caractère propre à chacun des membres d'une équipe. Il montre aussi les conséquences possibles d'un décalage marqué de compétence dans un domaine donné entre un supérieur hiérarchique et ses collaborateurs. Ce rapport n'a pas vocation à être rendu public.

### ***1.2.9 Inspections en cours***

Le programme 2007 approuvé par la ministre a conduit à lancer l'inspection périodique des DIREN de Bourgogne, Guyane et Pays de la Loire, ainsi que les inspections de suivi des DIREN de Midi-Pyrénées et de la Réunion.

### **I.3 Activité environnement des DRIRE**

Naguère assurée par le seul Conseil Général des Mines, l'inspection de l'activité environnement des DRIRE fait désormais partie aussi des missions assignées par le ministre chargé de l'environnement à son inspection générale en coopération avec le Conseil général des Mines. L'intervention de deux inspecteurs généraux ayant une expérience différente permet un regard plus complet.

#### ***I.3.1 DRIRE Basse-Normandie (rapport IGE/06P/015 du 10 avril 2007)***

Dans une région qui reste largement tournée vers l'agriculture et les industries qui lui sont liées, le rapport conjoint de Michel BOUVIER (au titre de l'IGE) et de Rémi GUILLET (au titre du CGM) exprime une opinion globalement positive sur l'activité « environnement » de la DRIRE (compétence, bonne prise en compte des priorités, relations efficaces avec les autres intervenants), ainsi que sur l'action du DRIRE comme chef de pôle Environnement et Développement Durable. Sans altérer cette bonne image, les quelques recommandations suggèrent notamment un meilleur étalement dans la mise en place des PPRT, ainsi que la valorisation du travail réalisé au titre du pôle EDD.

#### ***I.3.2 DRIRE Champagne-Ardenne (rapport IGE/06P/016 du 14 mai 2007)***

Tout en prenant acte d'un turn-over important, souvent avec des débutants, et des conséquences qui en résultent malgré une bonne organisation de la DRIRE, Jean-Michel BIREN (au titre du CGM) et François DURAND (au titre de l'IGE) recommandent, dans leur rapport, un effort dans la gestion des risques chroniques, notamment pour ce qui concerne les IPPC, les rejets toxiques et les émissions de composés organiques volatils. De manière générale, ils regrettent que les propositions de mise en demeure et les procès-verbaux restent trop souvent sans suite et ils invitent la DRIRE à informer le ministère sur les dossiers difficiles, notamment en cas de réticence préfectorale.

#### ***I.3.3 DRIRE Poitou-Charentes (rapport IGE/06P/019 du 23 avril 2007)***

Dans une région où l'agriculture est, là encore, à la base des richesses régionales mais qui comporte cependant bien d'autres activités industrielles, notamment dans la mécanique, Denis LAURENS (au titre de l'IGE) et de Philippe SAINT-RAYMOND (au titre du CGM) ont trouvé dans la DRIRE une équipe « environnement » solide, bien organisée et soucieuse des priorités nationales. Leur rapport comporte cependant plusieurs recommandations concernant notamment le délai de traitement des demandes d'autorisation, les visites de surveillance, les relations avec les Parquets. Il souligne aussi les difficultés liées à la faiblesse des effectifs et aux rotations fréquentes.

#### ***I.3.4 DRIRE Languedoc-Roussillon (rapport IGE/07P/012 du 27 novembre 2007)***

Louis BLAISE (au titre de l'IGE) et Philippe SAINT-RAYMOND (au titre du CGM) regrettent notamment le faible pilotage des GS par la division et le caractère encore inachevé de la réorganisation de la DRIRE commencée en 2003 après la séparation d'avec la direction de l'Ecole d'Alès. S'y ajoutent d'une part l'éparpillement géographique tant des subdivisions que des installations de taille souvent modeste, d'autre part les faibles effectifs de l'inspection, dont résultent entre autres une grande sensibilité tant aux mutations qu'aux délais de remplacement, ainsi que certaines lenteurs. Pour autant aucun dossier grave ou problème spécifique n'est explicitement signalé.

### ***I.3.5 DRIRE Pays de la Loire (rapport IGE/07P/013 du 7 septembre 2007)***

Pour Michel BOUVIER (au titre de l'IGE) et Rémi GUILLET (au titre du CGM), les moyens de la DRIRE sont adaptés aux tâches et sa bonne prise en compte des priorités tant nationales que régionales, de même que sa compétence et sa bonne connaissance du terrain, sont reconnues aussi bien par les entreprises que par les associations. Dans un tel contexte, les voies d'amélioration suggérées par le rapport restent forcément marginales.

## **I.4 Services départementaux de police de l'environnement**

Commencée à l'automne 2000, l'inspection des services départementaux s'est poursuivie en 2007 avec :

- la remise des rapports concernant les Deux-Sèvres (rapport IGE/06P/026 du 13 avril 2007), la Martinique (rapport IGE/06P/028 du 17 juillet 2007), les Pyrénées-Atlantiques (rapport IGE/06P/029 du 25 octobre 2007), la Somme (rapport IGE/06P/030 du 16 avril 2007), l'Oise (rapport IGE 07P/018 du 6 septembre 2007), le Vaucluse (rapport IGE 07P/014 du 23 novembre 2007), la Manche (rapport IGE 07P/015 du 7 janvier 2008),
- des missions à la Réunion et en Haute-Garonne.

L'exercice confirme les observations des années précédentes.

Pour l'eau et pour les installations classées, la police administrative et la surveillance reposent sur des objectifs nationaux clairs, une organisation de terrain solide et des méthodes éprouvées. Les résultats dans les départements sont généralement probants. Cette évolution positive n'est pas toutefois sans ombres.

Pour l'eau, alors que l'enjeu est de toute première grandeur, les préfets, s'ils ont plus ou moins tardivement mis en demeure les communes non conformes aux obligations de la directive sur les eaux résiduaires urbaines, rechignent souvent à appliquer les mesures coercitives prescrites par la circulaire Intérieur-Équipement-Écologie du 8 février 2006 : les conséquences en seront graves.

Pour les installations classées, les inspections, notamment en DDSV, peinent à saisir l'esprit de la directive « IPPC » : le cœur de la question est de mesurer l'écart que présente l'installation concernée avec l'état de l'art et de le combler par des prescriptions complémentaires. Il est d'autre part indispensable que les inspecteurs « hors DRIRE » renforcent leur formation sur les risques techniques industriels: il y va de leur responsabilité propre et de celle de leurs chefs de service.

Pour les autres polices, la situation est beaucoup moins favorable. Le cas extrême est celui des sites protégés et de la publicité. Certes, les circulaires de la direction de la nature et des paysages du 30 octobre 2000 et du 5 avril 2001 ont respectivement donné des orientations assez précises et demandé aux préfets de définir des plans d'action. Mais, peut-être trop ambitieuses, assurément privées de relance politique de la part du ministère de l'écologie, elles ont connu des résultats concrets limités pour les sites, quasiment nuls pour la publicité. Prétextant le « manque de moyens » (pas toujours avéré), les DIREN et les SDAP délaissent la surveillance (parfois, ils ne disposent d'aucun agent assermenté, et n'en ressentent pas même la nécessité). En vérité, on peut dire que la protection des sites, qui devrait être une exigence pour un pays comme la France, est laissée en friche.

La situation est voisine pour la nature (sauf en matière de chasse). Alors que l'ONCFS, l'ONEMA, l'ONF, les parcs nationaux, la gendarmerie, voire les DDAF disposent de nombreux agents assermentés (souvent en arme et en uniforme), il y a peu d'objectifs partagés, peu de coordination, pas de plan de contrôle, peu de suivi. L'impunité de certaines infractions est presque la règle. Toutefois, on observe localement des efforts pour réprimer la circulation à moteur dans la nature (Oise).

Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'un sujet de police, les inspections ont coutume d'examiner la mise en œuvre du réseau *Natura 2000*. Désormais, les polémiques sont généralement apaisées. Les surfaces retenues sont à la hauteur des ambitions de la directive et du rang de la France dans le patrimoine naturel de l'Europe. Le partage des tâches entre les DIREN et les DDAF est clairement défini, les premières ayant passé aux secondes l'action de terrain, tout en jouant un rôle nécessaire de suivi et d'harmonisation (tableaux de bord).

Pour la chasse et la faune sauvage, les tâches administratives sont remplies avec conscience en DDAF (parfois en préfecture), mais les objectifs font défaut, alors que les problèmes généraux ne manquent pas (prolifération du grand gibier, raréfaction du petit, sécurité). La circulaire Intérieur-Écologie du 9 août 2006 voulait précisément y remédier en demandant aux préfets de provoquer un débat de fond au comité départemental de la chasse et de la faune sauvage de fin d'année pour faire passer plus facilement les priorités de l'Etat dans les programmes annuels (dits « cadre d'activité ») des services départementaux de l'ONCFS. Jusqu'à présent, les instructions ministérielles ont eu peu d'écho (certains services ignorent l'existence même de la circulaire).

Les missions d'inspection n'ont guère rencontré de procureurs considérant les problèmes d'environnement comme mineurs. En revanche, il est rare que les services aient profité de l'élan donné par la circulaire du 23 mai 2005 du ministre de la Justice sur les orientations de politique pénale en environnement pour présenter de manière organisée aux parquets leurs objectifs, priorités et préoccupations, les carences étant particulièrement affirmées pour les sites et la publicité.

Malgré la situation plus satisfaisante pour l'eau, il faut relever que des aspects de fond de la réforme prescrite par la circulaire interministérielle du 26 novembre 2004 semblent s'estomper : ainsi, la distinction entre les rôles des missions inter-services de l'eau et des services de police de l'eau est parfois confuse (le chef du SPE étant souvent le responsable de fait de la MISE, alors que la circulaire prévoit que ce devrait être le directeur du service hébergeant le SPE) ; plusieurs MISE n'ont pas véritablement bâti de plan pluriannuel d'action (Oise) ; les chefs de service s'abstiennent souvent de participer aux comités de pilotage stratégiques. Le point le plus préoccupant est celui de la directive eaux résiduaires urbaines : en dehors de la Haute-Garonne, les retards sont graves, parfois pour de grandes villes (Avignon), certains préfets n'appliquant pas les instructions précises et impératives de sanctions données par la circulaire Intérieur-Écologie du 8 décembre 2006.

En installations classées, il faut souligner la précarité des inspections en DDASS (déchets dans la Manche) ou en DDAF (caves viticoles en Vaucluse). Les inspections commencent d'examiner les premiers bilans de fonctionnement imposés par la directive dite « IPPC » : manifestement, les bureaux d'étude auxquels s'adressent les éleveurs (y compris et surtout en chambre d'agriculture) n'ont pas saisi le but de l'exercice, qui n'est nullement d'affirmer que « tout va bien », mais de mesurer l'écart des équipements autorisés avec l'état de l'art. Pour les inspections hors DRIRE, il faut accentuer la formation sur les risques techniques (explosion, incendie, ammoniac, toxiques, légionellose) : il y va de la responsabilité des chefs de service.

Une question essentielle est l'exercice de l'autorité du préfet sur les agents assermentés des établissements publics de l'Etat. Certains établissements, certains services peinent à comprendre que cette autorité s'impose non seulement en police administrative, mais encore dans l'organisation de la surveillance (laquelle ne se confond pas avec la police judiciaire). Il y a une responsabilité particulière en la matière dans les DDAF, où la volonté de *commander* les agents des établissements publics compétents en mission de police fait parfois défaut (et où l'on n'hésite pas pour autant à se plaindre de carences en personnel). Aussi est-il impératif que, pour la chasse, la circulaire Intérieur-Écologie du 9 août 2006 trouve son application entière et que, pour la pêche, les conventions préfet-ONEMA indiquent sans ambiguïté que les agents du nouvel office ont le *devoir* de participer aux missions de police sous l'autorité du préfet.

Le passage dans les services au fil des mois traduit une évolution plutôt positive des esprits : on comprend que l'heure est aux grandes réorganisations, et les agents mesurent que les rapprochements et fusions qui s'annoncent (DDAF-DDE, DRIRE-DIREN), au-delà de leur caractère inéluctable, pourront renouveler leur métier. C'est sans doute l'occasion pour le MEDAD de rappeler que l'accomplissement des missions régaliennes est un devoir et que les résultats positifs pour l'eau et les installations classées, comme les négatifs pour d'autres polices, révèlent les conditions de l'efficacité.

### **I.5 Inspection spécifique du CSP et de la DDAF de Vendée : exercice de la police de l'eau (rapport IGE/07/024 du 8 janvier 2008)**

Demandée par le directeur de l'eau, cette mission a été confiée à Isabelle MONTEILS et Claude TRUCHOT. Leur rapport ne signale pas de dysfonctionnement ou d'irrégularités dans l'exercice de la police de l'eau en Vendée. Il souligne au contraire la bonne mobilisation et la grande motivation des agents chargés du contrôle. Plusieurs recommandations sont néanmoins formulées en vue d'améliorer les relations entre ces agents et le service de la police de l'eau, relations déjà bonnes au plan technique (typologie des cas rencontrés, carte départementale des cours d'eau, juste équilibre entre contrôles programmés et contrôles inopinés, etc).

### **I.6 Risques naturels**

L'IGE participe désormais aux inspections consacrées à la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels, mises en place en 1997 par le CGAAER et le CGPC.

Ces inspections conjointes présentent la particularité de combiner une composante d'inspection de services départementaux et une composante d'analyse du déploiement sur un territoire d'une politique publique, celle de la prévention des risques naturels. Une autre caractéristique en est la diversité des catégories de risques auxquelles sont confrontés les départements sous revue : inondations, avalanches, glissements de terrain, incendies de forêt, séismes, volcanisme. De telles inspections requièrent donc de disposer d'un éventail de compétences et d'expériences suffisamment large pour couvrir le champ examiné.

Elles conduisent d'une part à un ensemble de recommandations destinées à améliorer les pratiques des services en charge des risques naturels, d'autre part à des enseignements de portée générale de nature à enrichir la politique nationale. Un bilan d'étape de ces constats et de ces enseignements est tiré à deux reprises par an, au cours de réunions conjointes CGAAER-CGPC-IGE qui sont l'occasion d'échanges sur les pratiques de l'inspection.

C'est ainsi qu'au cours de 2007 a été entreprise la mise au point d'un guide méthodologique, à l'intention des équipes d'inspection.

Les départements ayant fait l'objet de la part de l'IGE d'une inspection en 2007 sont la Loire (rapport IGE 07P/022 du 16 janvier 2008), le Maine-et-Loire (rapport 07P/020 du 16 janvier 2008) et le Bas-Rhin (mission IGE 07P/020).

## II. MISSIONS PONCTUELLES

Ces missions sont classées selon les trois thématiques des collèges et par ordre de commande (à ce stade).

### II.1 Technologies et risques

#### *II.1.1 L'utilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds « Barnier » (rapport IGE/05/069 du 11 mai 2007)*

Ce fonds apporte une part croissante du financement des politiques publiques de prévention des risques naturels. En 2006, cette contribution a dépassé la part des crédits budgétaires de l'Etat, mais elle n'est pas prise en compte dans l'évaluation des performances mise en place dans le cadre de la LOLF. Le directeur de la prévention des pollutions et des risques a donc souhaité que l'IGE et le CGPC évaluent l'utilisation de ces crédits et fassent des propositions pour en renforcer le contrôle de gestion. Annick HELIAS et Denis LAURENS ont participé à cette mission au titre de l'IGE.

La mission constate que depuis sa date de création, en 1995, les possibilités d'utilisation du FPRNM ont été considérablement élargies au fil des années, mais que son mode de gestion a peu évolué, ce qui constitue une entrave aussi bien à une bonne utilisation du fonds localement qu'à une programmation et un suivi efficaces de son emploi au niveau central. Se pose de plus le problème de l'inadéquation grandissante entre les prévisions de recettes du fonds et celles des dépenses telles qu'esquissées notamment au travers des contrats de projets Etat-Région (CPER) et des plans d'action de prévention contre les inondations (PAPI). Un débat sur le rééquilibrage des recettes et dépenses du fonds paraît urgent (relèvement du taux de prélèvement sur la prime « catastrophes naturelles », priorisation des dépenses). La préparation d'un tel débat nécessiterait l'établissement d'une programmation pluriannuelle des besoins et une plus grande cohérence de gestion entre ce fonds et les crédits de l'Etat. Pour cela, une actualisation des textes réglementaires, voire législatifs, devrait être rapidement engagée.

#### *II.1.2 Chutes de rochers dans les gorges du Tarn et de la Jonte (rapport IGE/06/013 du 10 janvier 2007)*

Les chutes de blocs constituent une menace notamment pour la fréquentation touristique de ces sites mondialement célèbres. Le directeur de la prévention des pollutions et des risques a demandé à l'IGE et au CGPC d'examiner, au regard des enjeux économique, patrimoniaux et environnementaux, les priorités en matière de prévention et de protection compatibles avec un développement local pérenne. Michel BURDEAU et Jean-Loup GARCIN participent à cette mission au titre de l'IGE.

Les rapporteurs préconisent de poursuivre, dans les secteurs les plus exposés, les études techniques permettant de préciser les aléas afin d'en tirer toutes les conséquences sur le plan réglementaire. Elle recommande par ailleurs que soient privilégiées les mesures tendant à assurer une meilleure protection des clients des campings et des usagers de la route. Le service RTM (restauration des terrains en montagne) devrait enfin être mis à contribution, compte tenu du rôle joué par la forêt avoisinante pour assurer la stabilité des bassins versants.

### ***II.1.3 Mise hors d'eau du polder des Wateringues dans le Nord et le Pas-de-Calais (rapport IGE/06/030 du 29 mars 2007)***

La nécessité d'engager des travaux pour faire face à l'évacuation des crues dans cette zone et la difficulté de gestion de son dispositif hydraulique ont conduit les ministres chargés de l'équipement, de l'agriculture et de l'environnement à demander au CGPC, au CGAAER et à l'IGE de réexaminer et de clarifier conjointement les rôles et responsabilités juridiques et financières des différents acteurs intéressés. Jean-Loup GARCIN a participé à cette mission au titre de l'IGE.

Le rapport rappelle l'origine très ancienne de ce système hydraulique à des fins agricoles dans le delta de l'Aa. L'utilisation de l'espace s'est aujourd'hui beaucoup diversifiée, toutefois la gestion des Wateringues continue à reposer sur des organisations d'agriculteurs. Diverses propositions sont donc faites afin notamment :

- de répartir plus équitablement les charges financières,
- de clarifier les règles d'urbanisme afin de mieux afficher et prendre en compte le risque d'inondation,
- de mettre à jour le statut et le mode de fonctionnement des diverses structures concernées.

La mise en œuvre de ces recommandations exigerait une vaste action de communication.

### ***II.1.4 Prévention des risques d'inondation dans la Combe de Savoie (rapport IGE/07/009 du 11 avril 2007)***

Le lit mineur de l'Isère a été endigué au 19<sup>ème</sup> siècle et le lit majeur occupe tout le fond de cette Combe (29 communes). La préparation du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) a suscité des désaccords profonds des élus locaux, ce qui a conduit Mme Nelly OLIN, ministre de l'écologie et du développement durable, à demander une mission d'inspection et d'appui. Philippe QUEVREMONT a participé au titre de l'IGE à cette mission réalisée conjointement avec le CGPC.

La situation est compliquée notamment par l'ancienneté de la dernière crue véritablement grave, par la faiblesse des protections assurées par l'endiguement existant (aggravée par les extractions en rivière) et par trois projets d'extension de zones d'activité implantées derrière des digues.

Sans remettre en cause les études réalisées au titre du PPRI, la mission recommande de reprendre tant le projet de zonage que le projet de règlement par zone. Elle souligne aussi la nécessité d'approfondir le PAPI (programme d'action de prévention des inondations).

Aucun des projets d'extension ne respecte pleinement les règles de constructibilité derrière des digues (notamment unité de gestion et stabilité des digues, alerte et sécurité des personnes, éloignement du pied de la digue), ce qui en rendra forcément la réalisation plus coûteuse et plus longue si aucune alternative n'est trouvée, l'implantation d'une unité de traitement d'ordures ménagères en remplacement de l'incinérateur de Gilly-sur-Isère étant quant à elle exclue.

Enfin le rapport présente diverses suggestions en matière notamment de concertation locale et sur les perspectives de court terme.

### ***II.1.5 Étude du pôle national de recherche et d'expertise du Rovaltain (mission IGE/07/021)***

En vue de répondre tant aux questions de toxicologie relatives aux activités nucléaires et à la radioprotection qu'aux interrogations liées à la mise en œuvre de la directive REACH, à l'utilisation des pesticides ou à l'émergence des nanotechnologies, le Gouvernement envisage la création d'un pôle national de recherche et d'expertise sur le site du Rovaltain (Drôme). Jean-Louis VERREL participe au titre de l'IGE à une mission interministérielle chargée d'examiner la faisabilité du projet.

### ***II.1.6 Méthanisation des effluents d'élevage (mission IGE/07/023)***

Malgré la hausse des tarifs de rachat de l'électricité produite à partir de biogaz, le développement de la méthanisation en France peine à se concrétiser. Les ministres chargés de l'agriculture et de l'écologie ont donc demandé au CGAAER et à l'IGE d'identifier et d'analyser les contraintes que rencontrent les projets dans ce domaine. Michel BOUVIER et Alain FEMENIAS participent à cette mission au titre de l'IGE.

### ***II.1.7 Protection des îles de la Barthelasse et de Piot contre les crues du Rhône (rapport IGE/07/026 du 1er août 2007)***

Confronté à un désaccord entre les services de l'Etat et la ville d'Avignon quant au scénario à retenir pour la protection de ces îles en cas de crue, le Directeur de l'Eau a fait appel à l'expertise de l'IGE en vue notamment d'examiner si des modifications ou des compensations pouvaient être apportées au scénario préféré par la ville. Cette mission a été confiée à Pierre BALLAND et Xavier MARTIN.

Les rapporteurs estiment que le projet présenté par la ville d'Avignon le 27 juin répond à la demande des services de l'Etat et que la divergence de vue est donc close. Ils insistent pour que la ville d'Avignon complète ce scénario par des restrictions urbanistiques adéquates (notamment gel de toute urbanisation complémentaire dans l'île de la Barthelasse). Ils s'inquiètent des arguties auxquelles les débats techniques sur la maîtrise du risque d'inondation sur le Rhône ont donné lieu et de l'affaiblissement des compétences des services de l'Etat en matière d'hydraulique. Ils recommandent enfin de tirer toutes les conséquences des conclusions de la conférence de consensus sur les crues du Rhône de 2003.

### ***II.1.8 Sécurité des installations de camping au regard de leurs occupants (mission IGE/07/028)***

Depuis la refonte au cours des années 90 de la réglementation relative aux installations de camping et à la sécurité de leurs occupants, les suivis ont montré une évolution très positive, mais aussi des insuffisances qui perdurent pour des raisons notamment structurelles. Compte tenu de plus des perspectives nouvelles ouvertes par le décret du 5 janvier 2007 en matière d'aménagement, les ministres en charge de l'écologie, de l'intérieur et de l'économie ont demandé à l'IGE, au CGPC, au CGAAER, à l'IGA et à l'IGT de procéder à une analyse de l'application des prescriptions de sécurité dans les terrains de camping soumis à risques et de faire, le cas échéant, des propositions pour les rendre plus opérationnelles afin que les occupants connaissent les meilleures conditions possibles de sécurité. Annick HELIAS et Jean-Loup GARCIN participent à cette mission au titre de l'IGE.

### ***II.1.9 Coopération entre l'inspection du travail et l'inspection des installations classées dans la prévention des risques industriels majeurs (rapport IGE/07/030 du 22 août 2007)***

La catastrophe d'AZF à Toulouse a conduit le directeur des relations du travail et le directeur de la prévention des pollutions et des risques à signer fin 2001 une note conjointe appelant notamment à la coopération entre ces deux corps d'inspection, dont la mise en œuvre a toutefois été largement laissée à la diligence des directions régionales. Cet objectif a été rappelé par une circulaire conjointe en avril 2006. Les directeurs de cabinet des deux ministres chargés l'un du travail, l'autre de l'écologie ont donc demandé à l'IGAS et à l'IGE d'évaluer le développement de cette coopération. Philippe FOLLENFANT a participé à cette mission au titre de l'IGE.

La mission constate que, malgré un progrès sensible dans les moyens et l'organisation des deux structures d'inspection, la coopération entre elles reste dans de nombreuses régions formelle et embryonnaire (peu ou pas de visites conjointes, de saisines réciproques, de transmission de compte-rendus de visite, enquêtes très rarement conjointes en cas d'accident), ce qui peut s'expliquer notamment par des approches et des méthodes de travail très différentes, ainsi que pas les aléas des relations individuelles entre agents. On trouve cependant ça et là des situations plus encourageantes, par exemple en Haute-Normandie, qui donnent à penser que les obstacles ne sont pas infranchissables.

Elle est ainsi conduite à rappeler l'importance du renforcement d'une telle coopération et à présenter quatorze propositions pour y parvenir. L'une des principales est l'inscription explicite du contrôle des établissements à risques dans les priorités définies par la LOLF côté travail et la mise en œuvre d'un suivi réellement opérant des contrôles. Des méthodologies de contrôle concertées et des échanges réguliers entre inspecteurs paraissent indispensables.

### ***II.1.10 Construction de maisons amphibies ou flottantes en zone inondable (mission IGE/07/034)***

Devant la pression foncière, certaines communes pourraient envisager l'aménagements de plans d'eau ou de bords de voie d'eau et demander à cet effet la révision des plans de prévention des risques naturels. Le directeur de la prévention des pollutions et des risques et le directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction ont donc demandé à l'IGE et au CGPC d'évaluer les conséquences possibles d'une telle ouverture à l'urbanisation d'une zone inondable et d'identifier les conditions préalables. Yves-Marie ALLAIN et Xavier MARTIN participent à cette mission au titre de l'IGE.

### ***II.1.11 Approvisionnement en carburéacteur de l'aéroport de Nice (mission IGE/07/035-rapport d'étape du 28 septembre 2007)***

L'aéroport de Nice – côte d'Azur, que son trafic place juste après Aéroports de Paris dans le classement des aéroports français, rencontre des problèmes en matière d'approvisionnement en carburéacteur du fait de l'ancienneté et de la faible capacité du dépôt installé sur le site ainsi que de l'importance du trafic d'hydrocarbures qu'il nécessite sur l'autoroute A8. Une mission a donc été confiée conjointement à l'IGE et au CGPC pour contribuer à la définition d'une solution pérenne à ces problèmes. Henri LEGRAND participe à cette mission au titre de l'IGE.

### ***II.1.12 Intempéries des Pyrénées-Atlantiques du 4 mai 2007 (mission IGE/07/036)***

Conjugués à des marées exceptionnelles, les violents évènements orageux du 4 mai 2007 ont provoqué une montée des eaux sur des bassins versants de la région côtière des Pyrénées-Atlantiques, de plus à Bayonne une fuite de gaz due à une coulée de boue localisée a provoqué le décès de trois personnes. Le ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, le ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a donc demandé à l'IGA et à l'IGE des propositions dans plusieurs domaines tels que l'amélioration de la veille continue des pouvoirs publics face aux risques d'inondations soudaines. Michel BURDEAU et Xavier MARTIN participent à cette mission au titre de l'IGE.

### ***II.1.13 Évaluation des dommages provoqués par l'ouragan DEAN en Martinique (rapport IGE/07/038 du 3 octobre 2007)***

Une mission interministérielle réunissant l'IGF, l'IGA, l'IGAS, le CGPC, le CGAAER et l'IGE a été organisée peu après le passage du cyclone DEAN dans les Antilles pour évaluer les dégâts provoqués par la conjugaison de la houle, de la pluie et des vents. Xavier MARTIN a participé à cette mission au titre de l'IGE.

Le rapport estime les dommages à 550 M€ environ, dont 8,5 M€ environ pour les dommages au milieu naturel facilement évaluables : milieu naturel marin (effets mécaniques, effets de la submersion), espaces naturels et en particulier littoraux et espaces artificialisés.

### ***II.1.14 Évaluation à mi-parcours des programmes d'actions de prévention des inondations retenus au titre de la circulaire du 1<sup>er</sup> octobre 2002 (mission IGE/07/043)***

Au total, cinquante-deux programmes d'actions globaux et intégrés élaborés à l'échelle de bassins versants pertinents ont été retenus au titre de la circulaire du 1<sup>er</sup> octobre 2002 qui vise à renforcer la cohérence des actions de prévention des risques liés aux inondations. Le directeur de l'eau a demandé à l'IGE une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de ces programmes d'actions. Cette mission a été confiée à Annick HELIAS, Philippe QUEVREMONT et Claude TRUCHOT.

### ***II.1.15 Ruissellement urbain (mission IGE/07/046)***

Afin de permettre aux Services de Prévision des Crues de mieux prendre en compte le risque d'inondation lié au ruissellement urbain, le directeur de l'eau et la directrice de la recherche et de l'animation scientifique et technique, en accord avec le président directeur-général de Météo-France, ont demandé à l'IGE et au CGPC de dresser un état des lieux des approches adoptées par les agglomérations concernées, d'identifier les pratiques à recommander et de faire des propositions quant aux relations entre les différents acteurs. Michel LE QUENTREC et Xavier MARTIN participent à cette mission au titre de l'IGE.

### ***II.1.16 OGM (mission IGE/07/051)***

Dans le cadre du « Grenelle de l'environnement » (voir plus loin), il a été décidé qu'une loi sur les OGM serait proposée. Le directeur de cabinet du MEDAD a donc souhaité qu'un membre de l'IGE pilote un groupe de travail interministériel sur ce sujet et prépare un avant-projet de loi. Cette mission a été confiée à François DURAND.

### ***II.1.17 Formation des agriculteurs pour réduire les risques liés aux pesticides (mission IGE/07/054)***

Dans le cadre du plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides, le MEDAD et le MAP ont demandé à l'IGE de faire un état des lieux des formations existantes et de faire des propositions pour l'avenir. Cette mission a été confiée à Michel BOUVIER et Alain FEMENIAS.

### ***II.1.18 Évaluation du dispositif de prévision des crues (mission IGE/07/055)***

Le dispositif de prévision des crues ayant été progressivement réorganisé entre 2002 et 2007 avec notamment la création du SCHAPI et des services de prévision des crues, le directeur de l'eau a demandé à l'IGE et au CGPC d'évaluer l'ensemble de ce nouveau dispositif dans une perspective d'optimisation. Jean-Jacques LAFITTE, Michel LE QUENTREC, Xavier MARTIN et Claude TRUCHOT participent à cette mission au titre de l'IGE.

### ***II.1.19 Protection contre les crues du secteur Tarascon-Arles (mission IGE/07/056)***

Le projet actuel de protection de la rive gauche du Rhône entre Tarascon et Arles fait l'objet de contestations et de propositions alternatives de la part de la ville de Tarascon. Le directeur de l'eau a donc demandé à l'IGE et au CGPC de l'éclairer, y compris dans la perspective d'un changement climatique. Philippe QUEVREMONT participe à cette mission au titre de l'IGE.

## **II.2 Espaces naturels et qualité de vie**

### ***II.2.1 Préconisations pour la mise en œuvre du plan national de gestion de la rareté de l'eau (rapport IGE/06/018 du 19 juin 2007)***

Les déséquilibres entre ressources et usages dans de nombreux bassins versants se manifestent par des atteintes graves au milieu naturel et des tensions fortes entre les acteurs de terrain. Afin de permettre l'approfondissement d'orientations suggérées par le rapport "Irrigation durable" du CGGREF (février 2005) et adoptées par le Gouvernement dans le cadre du plan national de gestion de la rareté de l'eau (26 octobre 2005), les directeurs de cabinet des ministres chargés de l'agriculture et de l'écologie ont demandé au CGAAER et à l'IGE d'examiner conjointement soit les modalités juridiques et financières, soit la faisabilité hydrologique, l'intérêt économique et les répercussions de certaines d'entre elles. Alain GILOT, Jean-Jacques LAFITTE, François NAU et Jean-Loïc NICOLAZO ont participé à cette mission au titre de l'IGE.

Les rapporteurs estiment que les actions visant au retour à l'équilibre ne peuvent être conduites efficacement qu'au niveau local et de manière concertée. Les démarches correctives auront également un impact sur l'économie des exploitations et des filières agricoles, sur l'emploi et sur l'occupation de l'espace par les productions agricoles. La recherche de toutes les économies d'eau constitue une première étape incontournable.

L'élaboration d'un SAGE constitue la voie à privilégier, à la condition toutefois qu'il débouche sur un plan d'actions fixant les obligations de chacun des acteurs et les résultats concrets à atteindre (la mise en oeuvre de la DCE rend de toute façon nécessaire ce saut qualitatif).

Il sera nécessaire de rassembler les connaissances existantes dans des domaines très divers tant dans les organismes de recherche que chez les praticiens, de les analyser, de les diffuser et d'identifier leurs lacunes pour déterminer de nouveaux thèmes de recherche, d'expérimentation et de vulgarisation.

En raison de ses responsabilités multiples, l'État ne peut se désintéresser de ces questions, en particulier dans les bassins versants où le déséquilibre est important. Les rapporteurs estiment que son engagement financier reste entièrement justifié sur les opérations lourdes de retour à l'équilibre et dans les situations particulièrement dégradées.

### ***II.2.2 Évaluation de l'action de l'État pour la préservation des zones humides – cas des pôles relais (rapport IGE/06/019 du 4 mai 2007)***

Depuis l'adoption en 1995 du plan national d'action pour les zones humides et la signature en 2001 de conventions entre l'Etat et un réseau de « pôles relais », le contexte a évolué notamment au niveau juridique et réglementaire. Le directeur de la nature et des paysages et le directeur de l'eau ont donc demandé à l'IGE d'évaluer le travail effectué et de formuler des propositions pour l'avenir. Cette mission a été confiée à Yves-Marie ALLAIN, Jean-Jacques LAFITTE et Xavier MARTIN.

La mission estime que les cinq pôles relais (tourbières, lagunes méditerranéennes, marais atlantiques, mares et mouillères, zones humides intérieures) ont joué un rôle non négligeable dans la mise en œuvre d'une partie de la politique publique des zones humides et dans leur acceptation sociale, toutefois, dans ce domaine, des politiques sectorielles communautaires pilotées au niveau national par des services aux priorités différentes ont progressivement pris le pas sur une démarche globale. Stratégie nationale et application des directives communautaires n'étaient pourtant pas incompatibles, aussi la mission recommande-t-elle de conserver les pôles relais avec un cahier des charges actualisé. Dans cette perspective, elle envisage différents scénarios possible et suggère de retenir une orientation globale en s'appuyant sur l'ONEMA.

### ***II.2.3 Évaluation du réseau des réserves naturelles (rapport IGE/05P/023 du 07 mars 2007)***

Effectuée à la demande de la DNP, cette mission destinée à devenir périodique a été confiée à Yves-Marie ALLAIN, Michel BADRÉ, Michel BOUVIER et Dominique LEGRAIN. La méthode retenue n'a pas conduit à porter un jugement sur la gestion de telle ou telle réserve ou de l'ensemble d'entre elles (contrairement à ce qui a été fait pour le cas spécifique de la Guyane – voir § II.2.4), mais à proposer des outils de suivi permanent de la mise en œuvre de la politique publique.

Les rapporteurs estiment que, à l'intérieur du réseau Natura 2000, la place des réserves nationales devrait correspondre aux habitats et espèces les plus sensibles et dont la protection nécessite des mesures réglementaires. Une analyse à partir de cette double grille devrait être menée par les DIREN en liaison avec les organes scientifiques compétents et en concertation avec les régions. Une cartographie des habitats et des espèces constituerait un objectif central.

Ils préconisent ensuite de clarifier les relations entre le ministère et l'association RNF à l'occasion du renouvellement de la convention d'objectifs qui les lie. La coordination entre les organismes fédérateurs des structures de gestion d'espaces protégés devrait par ailleurs constituer une priorité.

Ils recommandent enfin quelques améliorations de méthode, telles que l'individualisation et l'animation par la DNP d'un réseau de « correspondants réserves » dans les DIREN.

#### ***II.2.4 Gestion des réserves naturelles nationales de Guyane (rapport IGE/06/053 du 20 février 2007)***

Dans la perspective notamment de la mise en place du Parc National Amazonien, le Directeur de Cabinet a demandé à l'IGE d'analyser la situation des réserves naturelles nationales de Guyane. Cette mission a été confiée à Yves-Marie ALLAIN et Georges RIBIERE.

Après la visite de plusieurs de ces réserves et après de multiples rencontres, leur rapport fait le point sur cette situation dans son contexte spécifique et présente diverses recommandations, telles que l'augmentation des effectifs de la brigade mobile de l'ONCFS (dont le rapport fait l'éloge) et la mise à jour des conventions de gestion.

En application de l'article 7, 2<sup>ème</sup> alinéa, de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, ce rapport n'a pas vocation à être rendu public.

#### ***II.2.5 Réseau des conservatoires botaniques nationaux (rapport IGE/06/021 du 20 juin 2007)***

Le rapport IGE/01/008 du 12 septembre 2001 de Bernard GLASS et Jean-Paul FARTHOUAT relatif au cas spécifiques du CBN Alpin avait déjà relevé les difficultés tant conjoncturelles que structurelles des CBN, ainsi que l'hétérogénéité des institutions supports, la diversité des statuts de leur personnel et de leurs politiques de recrutement, et la progression inégale de leurs niveaux d'activité. Cette situation a conduit le directeur de la nature et des paysages à demander à l'IGE des propositions afin d'optimiser les missions des CBN et de garantir la pérennité de l'ensemble du réseau. Cette mission a été confiée à Yves-Marie ALLAIN et Georges RIBIERE.

Leur rapport souligne la qualité des équipes des CBN, leur riche potentiel scientifique et leur solide ancrage territorial, ainsi que le rôle pilote joué par la France dans ce domaine. Il confirme cependant l'existence de multiples entraves au bon développement de cette action.

Pour les surmonter progressivement, le rapport présente cinq propositions :

- optimisation, sécurisation et recentrage des quatre missions des CBN (connaissance, conservation, expertise, éducation) : c'est un préalable à la progression budgétaire et statutaire des conservatoires,
- achèvement de la couverture territoriale métropolitaine et de l'ensemble de l'outre-mer, accompagné d'une étude sur le découpage biogéographique optimal : une impulsion politique forte du ministère paraît indispensable pour y parvenir,
- consolidation du soutien technique et budgétaire de l'Etat, avec notamment une meilleure coordination des relations de l'administration centrale et des DIREN avec les CBN, ainsi qu'avec la mise en place de contrats pluriannuels d'objectifs,
- évolution du cadre juridique, politique et statutaire afin de répondre à une certaine fragilité institutionnelle des CBN : le rapport constate qu'une telle évolution exige une réflexion préalable quant à la nature des CBN (organismes seulement techniques ou instruments politiques?) et examine par ailleurs en détail l'opportunité et les modalités éventuelles d'une présence de l'État dans les structures de gestion,
- renforcement du rôle de la fédération des CBN dans ses missions comme dans ses moyens, avec une convention pluriannuelle d'objectifs.

Les rapporteurs évaluent à dix ans la durée nécessaire à la mise en œuvre de ces recommandations et proposent un calendrier avec quelques priorités.

### ***II.2.6 Pêche sur la Saône (mission IGE/06/024)***

Des conflits récurrents concernant plusieurs départements et portant notamment sur la pêche du sandre ont conduit le directeur de l'eau à souhaiter une réflexion transversale et approfondie. Cette mission a été confiée à Marie-Odile GUTH.

### ***II.2.7 Fédération départementale des pêcheurs du Gard (mission IGE/06/026)***

À la demande du directeur de l'eau alerté par le préfet et la directrice départementale de l'agriculture et de la forêt du Gard, une mission d'inspection a été confiée à Marie-Odile GUTH afin de faire le bilan du fonctionnement de cette fédération et de présenter des propositions d'amélioration de gestion et de management.

### ***II.2.8 Patrimoine culturel, loi « littoral » et loi « montagne » (rapport d'étape IGE/06/055 du 20 août 2007)***

Malgré les dispositions de ces deux lois, la dimension culturelle paraît insuffisamment prise en compte dans la démarche de protection des sites concernés. Les directeurs de cabinet des ministères chargés l'un de l'environnement, l'autre de la culture ont donc demandé à l'IGE et à l'inspection générale de l'architecture et du patrimoine d'examiner conjointement les mesures envisageables pour un rééquilibrage et de déterminer si ces deux lois pouvaient être utilisées pour une meilleure protection du patrimoine culturel d'une part, des abords de monuments historiques d'autre part. Eric BINET a participé à cette mission au titre de l'IGE.

Les rapporteurs ont commencé leur réflexion en examinant les dispositions de la loi « littoral », sensiblement plus protectrices que celles de la loi « montagne ». Complété par des déplacements sur le terrain, cet examen les a conduit à conclure que patrimoine culturel et loi « littoral » cohabitent mais ne se renforcent pas. Des progrès seraient cependant possibles au niveau des pratiques, aussi le rapport recommande-t-il une circulaire interministérielle Culture et Ecologie-Equipement pour rappeler les enjeux et situer la place du patrimoine culturel, notamment du paysage, dans l'association de l'Etat à la planification territoriale.

### ***II.2.9 Étalement urbain (rapport IGE/07/001 du 28 novembre 2007)***

L'extension accélérée de la tache urbaine leur paraissant mal compatible avec le développement durable, le DGUHC et le D4E ont demandé au CGPC, à l'IGE et au CGAAER de chercher les ressorts de nature économique et incitative qui pourraient fonder une approche renouvelée de la régulation économique dans ce domaine. Michel BADRÉ, Wanda DIEBOLT et Thierry LAVOUX ont participé à cette mission au titre de l'IGE.

L'étalement urbain résulte de déterminants multiples que la mission a cherché à identifier : demande quantitative de logements neufs et de zones d'activité, préférence du public pour la résidence individuelle, baisse du coût généralisé des déplacements, évolution des techniques, marché foncier incitant à lotir ou construire les terrains de zones périurbaines. Face à ces déterminants, les mécanismes actuels de l'action publique apparaissent souvent inefficaces ou inadaptés.

Les propositions de la mission s'orientent vers les domaines suivants :

- l'amélioration de la gouvernance par une meilleure mise en cohérence des documents d'urbanisme,
- la réglementation et l'action foncière,

- la fiscalité, notamment comme outil de régulation du marché foncier,
- les incitations financières aux collectivités ou aux particuliers,
- le soutien à la gestion des territoires non urbanisés,
- la pédagogie et la formation des acteurs.

#### ***II.2.10 Surpopulation des sangliers en Ardèche (rapport IGE/07/004 du 21 janvier 2008)***

La surpopulation des sangliers en Ardèche a conduit le directeur de cabinet du MEDD et le DGFAR, sur la suggestion de la préfecture, à demander l'avis l'IGE et du CGAAER sur les actions à envisager. Jean-Jacques LAFITTE a participé à cette mission au titre de l'IGE.

Après analyse de la mise en œuvre du plan départemental d'actions adopté en juillet 2006 et après examen des multiples aspects du problème, le rapporteur conclut que seule une pression de chasse soutenue à un niveau élevé est susceptible d'enrayer une explosion des populations de sangliers favorisée par la déprise agricole.

#### ***II.2.11 Grand hamster d'Alsace (rapport IGE/07/011 du 6 mai 2007)***

Le grand hamster d'Alsace est dorénavant dans une situation critique, donnant à craindre son extinction définitive du milieu naturel alsacien. Le directeur de cabinet a donc demandé à l'IGE d'examiner la situation et de faire des propositions relatives au plan de sauvetage de cette espèce. Cette mission a été confiée à Pierre BALLAND.

Le plan de sauvetage du grand hamster d'Alsace passe par de multiples actions, que le rapport s'est efforcé d'analyser et de sérier. La plus importante, aux yeux de la mission, est la démarche proactive, anticipative, qui sort quelque peu du schéma contraint trop conjoncturel, et qui lui paraît indispensable pour une inscription durable de l'objectif de restauration de l'habitat de l'espèce.

#### ***II.2.12 Projet de Parc Naturel Régional du Marais Poitevin (rapport IGE/07/012 du 24 avril 2007)***

Le reclassement du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin a été décidé en 2002 et fait partie du plan d'action gouvernemental, mais le projet de charte préparé sous l'égide des deux régions concernées a rencontré l'opposition de nombreuses collectivités locales, principalement en Vendée. La procédure n'étant pas achevée et bien que l'État ne soit pas officiellement saisi, la ministre de l'environnement et du développement durable, a demandé à l'IGE d'évaluer cette situation et de proposer des voies de progrès possibles. Cette mission a été confiée à Pierre ROUSSEL.

Celui-ci constate que le projet de charte va plus loin que le plan d'action gouvernemental dans certains domaines, qu'il semble conférer au parc des pouvoirs excessifs et que le périmètre du parc constitue un réel problème. Eu égard notamment aux enjeux politiques, un contentieux est à craindre. Le rapporteur recommande en conséquence de ne pas classer le parc sur la base du projet actuel et de proposer aux deux régions de travailler en commun à une amélioration du projet.

#### ***II.2.13 Avenir du CORPEN (mission IGE/07/025)***

Créé en 1984 pour faire face à la pollution par les nitrates et les phosphates, le CORPEN a bien répondu aux attentes des pouvoirs publics, mais l'évolution de ces attentes et la récente création de l'ONEMA ont conduit le ministre en charge de l'écologie et le ministre en charge de l'agriculture à confier à l'IGE et au CGAAER une mission de réflexion sur le devenir de cet organisme du point de vue tant de la nature de ses missions que du positionnement de son secrétariat. Claude TRUCHOT et Alain FEMENIAS participent à cette mission au titre de l'IGE.

***II.2.14 Eau et agriculture : gestion collective de l'irrigation (mission IGE/07/031), sécheresse et agriculture (mission IGE/07/032), impact collectif des retenues de substitution (mission IGE/07/033)***

Dans un souci commun de préserver et restaurer la ressource en eau, le directeur de l'eau et deux directeurs du ministère chargé de l'agriculture (DGFAR et DGPEEI) ont confié à l'IGE et au CGAAER trois missions de réflexion :

- gestion collective de l'irrigation (mission IGE/07/031) : il s'agit de préciser les modalités de mise en œuvre de ce que prévoit dans ce domaine l'article 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (voir plus loin une illustration dans les Deux-Sèvres) ; Jean-Jacques LAFITTE participe à cette mission au titre de l'IGE ;
- suites à donner à l'expertise collective INRA « sécheresse et agriculture » (mission IGE/07/032) : il s'agit d'une part d'identifier des propositions concrètes d'amélioration, d'autre part d'orienter des recherches complémentaires ; Alain FEMENIAS participe à cette mission au titre de l'IGE ;
- impact collectif des retenues de substitution (mission IGE/07/033) : seront étudiés d'une part les impacts hydrologique et hydrogéologique de la multiplication des ouvrages, d'autre part la pertinence d'un programme de création de stockages d'eau à l'échelle d'un territoire ; Xavier MARTIN participe à cette mission au titre de l'IGE.

***II.2.15 Les équipements pastoraux dans le massif pyrénéen (rapport IGE/06/028 du 11 juillet 2007)***

L'activité pastorale sur le massif pyrénéen est tributaire d'équipements spécifiques, les cabanes pastorales, qui permettent le logement des bergers en estive. Les directeurs de cabinet des ministres chargés de l'agriculture, des transports, de l'écologie et de la culture ont demandé au CGAAER, au CGPC et à l'IGE d'établir conjointement un état des lieux, département par département, des réglementations applicables et des contraintes qui en découlent, puis de contribuer à établir sur l'ensemble du massif un cadre unifié et équilibré. Georges RIBIERE a participé à cette mission au titre de l'IGE.

Les fortes disparités constatées d'un département à l'autre conduisent le rapport à recommander une harmonisation des pratiques sous l'impulsion du préfet coordonnateur de massif, ainsi qu'un renforcement de l'animation du pastoralisme, notamment dans la partie orientale du massif, dans le cadre du plan de soutien à l'économie de montagne. Pour ce qui concerne les diverses procédures, les délais de maturation des projets rendent certaines lenteurs moins graves qu'il n'y paraît, cependant certaines simplifications pourraient être opportunes dans des domaines tels que l'hydroélectricité ou les assainissements autonomes. Enfin le rapport constate la nécessité de développer l'assistance conseil aux maîtres d'ouvrage.

***II.2.16 Bilan des mesures d'accompagnement de la restauration de la population ursine pyrénéenne (mission IGE/07/039)***

Plusieurs mesures importantes ont déjà été prises dans le cadre du plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises. La Secrétaire d'Etat à l'écologie et le Ministre de l'agriculture et de la pêche ont donc demandé un premier bilan à l'IGE et au CGAAER, bilan qui a vocation à comporter s'il y a lieu des propositions d'amélioration voire de réorientation et qui doit examiner aussi les soutiens aux activités agricoles. Eric BINET et Georges RIBIERE participent à cette mission au titre de l'IGE.

### ***II.2.17 Territoires de présence des ours et suivi des populations (mission IGE/07/037)***

Sur la demande de la Secrétaire d'Etat à l'écologie, Denis LAURENS et Georges RIBIERE ont été mis à la disposition du directeur de la nature et des paysages en vue de créer et d'animer un groupe de travail en vue d'une meilleure définition des zones de présence et d'une amélioration du suivi des populations d'ours, notamment à partir de la situation dans d'autres pays, analysée lors de déplacements avec des représentants des différentes parties prenantes.

### ***II.2.18 La filière porcine française et le développement durable (note d'étape IGE/07/042 du 4 novembre 2007)***

Concilier environnement et économie, c'est le principe même du développement durable et c'est dans cet esprit que les directeurs de cabinet du ministre en charge de l'écologie et du ministre en charge de l'agriculture ont demandé à l'IGE et au CGAAER de faire le point sur les progrès déjà réalisés par la filière porcine en matière environnementale et de proposer les actions à mener pour l'avenir tout en maintenant sa compétitivité. Philippe QUEVREMONT participe à cette mission au titre de l'IGE. La note d'étape du 4 novembre 2007 présente principalement le programme de travail de la mission.

### ***II.2.19 Projet d'exploitation par la société CBJ-Caïman / Iamgold d'une mine d'or à Roura et perspectives d'élaboration d'une politique minière en Guyane (rapport IGE/07/047 du 9 janvier 2008)***

A la suite notamment des observations formulées par l'inspection générale en 2006 (voir rapport d'activité 2006 de l'IGE, § II.1.18) les dossiers ont été sensiblement améliorés et la procédure était très avancée dès l'été 2007, cependant le projet continue à susciter des réserves, notamment au plan local. Le ministre en charge de l'écologie et celui en charge de l'outre-mer ont donc à nouveau demandé l'avis de l'IGE, du CGM et de l'IGA, avec l'appui du Museum national d'histoire naturelle. Yves-Marie ALLAIN a participé à cette mission au titre de l'IGE.

Les rapporteurs font le point sur les dossiers, ainsi que sur les procédures d'instruction qui n'appellent aucune observation majeure de leur part. Ils constatent que l'opinion guyanaise est très partagée. Les dossiers sont depuis près de six mois en attente d'une décision, qui est donc devenue urgente et constituera un choix politique pour l'avenir de la Guyane. Elle devra être préparée par un dossier technique rigoureux, détaillé et transparent. Si cette décision devait être positive, le rapport recommande de l'accompagner de garanties supplémentaires (prescriptions techniques complémentaires, CLIS, ...). Si, à l'inverse, elle devait être négative, le rapport signale que le pétitionnaire éconduit pourrait demander une indemnisation compte tenu des importantes dépenses déjà réalisées.

Dans les deux hypothèses, les rapporteurs préconisent :

- une clarification de la politique minière en Guyane,
- la création en Guyane d'un Conservatoire botanique.

### ***II.2.20 Utilisation des terres en jachère (mission IGE/07/048)***

Du fait des tensions sur le marché des céréales, un débat sur l'opportunité de lever l'obligation communautaire de jachère a été ouvert à Bruxelles. En vue d'éclairer cette discussion, les directeurs de cabinet du ministre en charge de l'écologie et du ministre en charge de l'agriculture ont demandé à l'IGE et au CGAAER d'évaluer les conséquences environnementales prévisibles de la suppression totale ou partielle de cette obligation et de proposer, le cas échéant, des mesures d'accompagnement. Claude TRUCHOT et Jean-Jacques LAFITTE participent à cette mission au titre de l'IGE.

### ***II.2.21 Possibilités de rapprochement entre associations françaises intervenant dans le domaine de l'eau à l'international (mission IGE/07/050)***

Désireux d'une concertation accrue entre ces associations, le directeur de l'eau a demandé à l'IGE une réflexion sur les moyens d'y parvenir. Cette mission a été confiée à Yves-Marie ALLAIN et Alain FEMENIAS.

### ***II.2.22 Plan d'action sur le loup (mission IGE/07/052)***

Le premier plan d'action national d'action sur le loup arrive à son terme. La Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie et le Ministre de l'agriculture et de la pêche ont demandé à l'IGE et au CGAAER d'en faire conjointement le bilan afin d'en tirer les enseignements pour l'élaboration d'un nouveau plan. Marie-Odile GUTH participe à cette mission au titre de l'IGE.

### ***II.2.23 Projet de parc éolien (note d'expertise IGE/07/053 du 27 décembre 2007)***

Adressée au directeur de cabinet du MEDAD, cette note conjointe IGE-CGPC conclut au rejet d'un recours gracieux présenté par une société suite à un refus préfectoral de permis de construire pour un projet de parc éolien. Cette note n'a pas vocation à être publique. Isabelle MONTEILS et Michèle GALLOT ont participé à sa rédaction au titre de l'IGE.

## **II.3 Qualité du service public de l'environnement**

### ***II.3.1 Mission d'audit de modernisation : moyens en personnel nécessaires à la mise en œuvre du réseau Natura 2000 (rapport IGE/05/060 bis du 8 février 2007)***

Suite à un premier audit sur le retard français dans la construction du réseau européen Natura 2000 et conformément à l'une de ses propositions, une mission complémentaire relative aux moyens en personnel nécessaires à la mise en œuvre de ce réseau a été inscrite dans la cinquième vague des audits de modernisation de l'Etat et confiée à l'IGE et au CGAAER. Michel BADRÉ l'a coordonnée au titre de l'IGE. Réalisé avec le concours du cabinet Deloitte, le rapport constate que cette mise en œuvre entraînera une augmentation des besoins en personnel dans les DIREN et dans les DDAF pour éviter à la France des pénalités pour non respect des directives « habitat » et « oiseaux ». Il formule diverses recommandations pour y faire face, telles que la mise en place d'un tableau de bord des effectifs qui y seront affectés.

Ce rapport a été rendu public.

### ***II.3.2 Inspection de la sécurité des systèmes d'information du MEDD (mission IGE/06/006)***

Le Secrétariat général de la défense nationale ayant souhaité conduire une telle inspection dans chaque ministère, Jean-Jacques LAFITTE a accompagné cette mission pour ce qui concerne le MEDD.

### ***II.3.3 Retards dans la mise en œuvre du Plan Loire Grandeur Nature (rapport IGE/06/014 du 23 janvier 2007)***

En réponse aux inquiétudes exprimées par certaines des collectivités territoriales concernées quant aux retards pris par les travaux de restauration des levées et du lit de la Loire moyenne, la ministre de l'écologie et du développement durable a décidé de diligenter une mission confiée conjointement à l'IGE et au CGPC. Michel BURDEAU et François NAU ont participé à cette mission au titre de l'IGE.

Il s'agissait plus précisément de dresser un constat de l'état actuel d'avancement des travaux sur les plans physique et financier. En second lieu de mettre en évidence les causes des retards qui auraient pu être constatés. Enfin, de proposer des pistes d'amélioration de la gestion de cette opération complexe. Une réforme importante du dispositif de gestion du PLGN étant intervenue en 2003, et les négociations avec les collectivités territoriales étant en cours dans la perspective des prochains CPER, la mission d'inspection a estimé inopportun de bouleverser le dispositif existant, mais a proposé de l'aménager sur certains points, dont une définition plus précise des opérations en amont de leur programmation, et une concertation accrue avec les collectivités parties prenantes.

#### ***II.3.4 Société Aquacole de l'Ile de Ré (rapport IGE/06/027 du 19 février 2007)***

Le prélèvement par forage d'eau salée souterraine par cette entreprise productrice de poissons étant vivement contesté par une association locale, son arrêté d'autorisation au titre des ICPE prévoit une diminution progressive des pompages, qui s'avère toutefois techniquement, financièrement et juridiquement délicate. Le directeur de la prévention des pollutions et des risques a donc demandé l'avis de l'IGE notamment sur l'impact environnemental, conjointement avec le CGAAER saisi par le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture. André MANFREDI et Isabelle MONTEILS ont participé à cette mission au titre de l'IGE.

Cette mission s'est trouvée compliquée par de multiples facteurs, tels que :

- insuffisance des données sur la situation initiale (il y a une vingtaine d'années),
- inscription de l'activité à la nomenclature des ICPE après le début de l'exploitation,
- hostilité des élus traduite dans les documents d'urbanisme,
- contentieux multiples,
- multiplication des maisons d'habitation ayant recours à la loupe d'eau douce,
- problème sanitaire dans l'élevage,
- rentabilité incertaine de l'entreprise.

Malgré les difficultés d'appréciation qui en résultent, le rapport présente plusieurs recommandations, notamment une rigoureuse surveillance de l'exploitation par les services compétents de l'Etat.

#### ***II.3.5 Brigade nature de Mayotte et propositions pour un cadre interministériel de l'environnement (rapport IGE/06/038 du 10 mai 2007)***

Dans le contexte d'un conflit interpersonnel au sein de la brigade nature de Mayotte, le directeur général de l'administration a demandé à l'IGE d'aller enquêter sur place et de formuler des propositions sur l'organisation des services dans l'île. Cette mission a été confiée à Marie-Odile GUTH.

Concernant le conflit de personnes, les résolutions et les changements proposés ont été acceptés. Plus généralement, il paraît nécessaire de renouer des relations plus fructueuses et apaisées entre la DAF et l'ONCFS, mais également de consolider et renforcer la brigade nature de Mayotte.

Par ailleurs, dans le contexte de la départementalisation et sur la base de constats et de pistes de travail, la proposition de création d'un véritable échelon institutionnel à Mayotte, sous la forme d'une DIREN-DRIRE, présente toutes les qualités d'un service déconcentré de l'État, opérationnel sur l'ensemble des questions environnementales. Cette proposition, qui reste à étudier plus en détail, pourrait dans un premier temps regrouper les structures existantes avant d'être consolidée. La mission considère qu'elle est de nature à conforter sérieusement la crédibilité de l'administration en charge de l'environnement à Mayotte.

### ***II.3.6 Bilan et perspectives des jumelages européens (rapport IGE/06/049 du 11 avril 2007)***

La Commission européenne a introduit en 1998 un processus de coopération entre États membres de l'UE et pays candidats, avec notamment des jumelages institutionnels. La secrétaire générale a demandé à l'IGE de faire le bilan de la démarche menée par la France dans ce domaine en matière d'environnement. Cette mission a été confiée à Thierry LAVOUX et Roger PARENT.

Le rapport fait l'historique des opérations réalisées par le MEDD à ce titre, parfois en association avec d'autres pays et avec le soutien de structures telles que l'OIEau, l'ADEME ou le BRGM. Il en souligne l'intérêt politique et économique. Mais il constate aussi des entraves (moyens humains limités, obstacles linguistiques, concertation insuffisante, ...) qui rendent la France moins présente sur ce terrain que des pays tels que l'Allemagne. Il fait donc diverses propositions pour permettre le développement de cette démarche, y compris le recours à l'expertise privée pour certains sujets.

### ***II.3.7 Le devenir des brigades mobiles d'intervention du Conseil Supérieur de la Pêche dans le cadre de la transformation du CSP en Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) – (rapport IGE/06/056 du 14 septembre 2007)***

En application de la nouvelle loi sur l'eau, les missions effectuées par les 30 à 35 gardes et techniciens de ces brigades (BMI) rattachées aux délégations régionales du Conseil supérieur de la pêche vont être transférées à l'ONEMA. La ministre de l'écologie et du développement durable, a donc demandé l'avis de l'IGE sur le devenir des BMI. Cette mission a été confiée à Christian d'ORNELLAS.

Son rapport rappelle les textes fondateurs, ainsi que l'organisation administrative de la police de l'eau et ses évolutions, puis examine les compétences et l'activité des BMI. Sur ces bases, il fait diverses propositions adaptées aux exigences présentes de la politique de l'eau et au rôle majeur des préfets dans la mise en œuvre de cette politique, notamment par le biais de la police.

S'agissant d'un rapport préparatoire à des décisions, il n'a pas vocation à être public.

### ***II.3.8 Service public de l'équarrissage (mission IGE/06/057 - rapport du 4 juin 2007)***

Soucieux de tenir compte des diverses évolutions intervenues ces dernières années, les ministres chargés de l'agriculture, des finances, de la santé et de l'environnement ont demandé au Contrôle général économique et financier, au CGAAER, à l'IGAS et à l'IGE une réflexion sur la valorisation des sous-produits animaux et les possibles adaptations du Service public de l'équarrissage. Michel BOUVIER a participé à cette mission au titre de l'IGE.

Le Service Public de l'Equarrissage (SPE), est depuis plusieurs années l'objet d'études et de réformes, dans la mesure où la crise de l'Encéphalite Spongiforme Bovine (ESB), qui est à l'origine de ses principales caractéristiques actuelles, s'estompe peu à peu, mais où son coût pour les finances publiques reste élevé, sans que pour autant l'équilibre financier du système soit assuré.

La mission recommande d'adopter les options suivantes :

- Le maintien d'un dispositif collectif d'ensemble, qui semble le mieux à même de permettre une économie durable et territorialement solidaire en matière d'organisation de la collecte du SPE.
- Dans le respect des parts respectives financées par l'Etat et par les filières professionnelles, augmenter la part financée par les producteurs eux-mêmes. S'inscrivant dans l'application du principe « pollueur-payeur », cette participation aurait également un effet d'incitation à la performance dans les élevages.
- Maintenir la mutualisation à l'intérieur de chaque filière.
- Reconnaître le rôle de l'Office de l'Elevage comme organisateur du dispositif collectif, en liaison avec les équarrisseurs d'un côté, et les interprofessions de l'autre.

### ***II.3.9 Audit de modernisation sur l'archivage (mission IGE/06/059)***

Jean-Loup GARCIN participe à cet audit en tant qu'inspecteur référent.

### ***II.3.10 Autorité environnementale et étude d'impact (rapport IGE/07/002 du 28 mars 2007)***

La France ayant fait l'objet d'une mise en demeure de la Commission européenne pour transposition incomplète de la directive du 27 juin 1985 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement (directive « projets » ou directive EIE), le directeur adjoint du Cabinet a demandé l'avis de l'IGE sur deux sujets étroitement liés : l'autorité environnementale et le champ des études d'impact. Cette mission a été confiée à Michel BADRÉ et à Thierry LAVOUX.

Tout en rappelant que de très nombreux projets donnent d'ores et déjà lieu en France à étude d'impact et à enquête publique dans le cadre d'une diversité de procédures qui sont examinées séparément (notamment les ICPE), les rapporteurs relèvent d'une part que les critères imposant cette démarche ne prennent généralement pas en compte la sensibilité des milieux, d'autre part l'absence d'autorité environnementale explicite ou même, dans certains cas, implicite.

Ils examinent la nature et le rôle des « autorités environnementales » dans six autres pays membres de l'Union européenne, dont la République Fédérale Allemande, le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

Ils proposent en conséquence :

- d'ajouter aux réglementations existantes une liste explicite de zones sensibles,
- de prévoir des procédures simplifiées dans l'intérêt tant des pétitionnaires que du bon fonctionnement des services.

Pour ce qui concerne l'autorité environnementale, ils envisagent plusieurs.

Le rapport souligne la nécessité de cohérence dans l'application de la directive « projets » et de la directive « plans – programmes ».

Il énumère les modifications législatives et parlementaires qui lui paraissent nécessaires.

Le rapport insiste enfin sur la diligence nécessaire pour éviter l'aggravation du contentieux.

### ***II.3.11 Audit de modernisation sur l'optimisation des fonctions support des agences sanitaires (rapport IGE/07/006 du 17 septembre 2007)***

La création il y a quelque quinze ans de l'ABM, de l'AFSSA, de l'AFSSAPS, de l'AFSSET et de l'InVS a permis de renforcer les moyens déployés pour l'exercice des fonctions de veille et de sécurité sanitaire. Différents rapports administratifs et parlementaires ont fait apparaître l'opportunité d'un audit en vue d'évaluer les fonctions support de ces agences et d'examiner l'intérêt d'une mutualisation. François DURAND a participé à cet audit au titre de l'IGE.

La mission constate que les fonctions support ont vocation à être au service des métiers de chaque agence et sont, de façon générale, correctement gérées sans être surdotées. Une mutualisation n'apporterait ni plus-value, ni gain financier et paraît donc sans objet. Par contre, la mission recommande la poursuite de l'optimisation des fonctions supports au sein de chaque agence, ainsi que le développement de l'échange des savoir-faire entre agences en concertation avec les tutelles.

### ***II.3.12 Vers un institut des hautes études de l'écologie et du développement durable (rapport IGE/07/008 du 29 juin 2007)***

Transmettre une culture environnementale aux cadres dirigeants exige une pédagogie adéquate. Constatant que son ministère ne disposait pas d'un tel outil, le directeur adjoint du Cabinet a demandé à l'IGE d'examiner l'opportunité d'en créer un. Cette mission a été confiée à Thierry LAVOUX et Pierre ROUSSEL.

Un Institut des hautes études de l'écologie et du développement durable (IHEEDD) devrait s'ouvrir bien au delà des frontières de l'administration et l'IFORE ne paraît donc pas pouvoir à lui seul jouer ce rôle. Des démarches animées par le secteur privé existent déjà, mais les rapporteurs estiment que celle de l'IHEDATE (Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires européens), qui se trouve maintenant au sein du MEDAD, paraît suffisamment séduisante pour en reprendre les principes de fonctionnement et une partie de la formation qu'il délivre. Le rapport confirme donc l'opportunité de créer un IHEEDD et suggère qu'une cohérence suffisante avec la logique interne de l'IHEDATE permette, le cas échéant, l'existence au sein du MEDAD d'une seule entité divisée en deux branches.

Il conviendrait cependant qu'une étude de préfiguration permette d'évaluer la demande de formation dans ce domaine de la part des dirigeants tant du privé que des collectivités locales afin de pouvoir configurer le futur institut.

### ***II.3.13 Comptabilité analytique de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) - rapport IGE/07/010 du 28 août 2007***

Soucieuse de l'adéquation de la comptabilité analytique de l'ONCFS à l'obligation de distinction entre les différentes dépenses de l'établissement, la ministre de l'écologie et du développement durable a demandé à l'IGE d'effectuer une évaluation. Cette mission a été confiée à Michel BADRÉ et Pierre BALLAND. Leur rapport comporte diverses propositions tendant à améliorer cette adéquation. S'agissant d'un rapport d'expertise préparatoire à des décisions, il n'a pas vocation à être rendu public.

### ***II.3.14 Association « Rivages de France » (rapport IGE/07/013 du 16 avril 2007)***

Destinée notamment à organiser des échanges techniques et des missions d'étude ainsi qu'à sensibiliser le public, l'association « Rivages de France » a été fondée en 1990 par le Conservatoire du Littoral, des organismes et collectivités gestionnaires de sites naturels ainsi que des personnes physiques ou morales. Elle bénéficie depuis plusieurs années de subventions du MEDAD. A ce titre, malgré le statut « loi de 1901 » de cette association, le Directeur de Cabinet a demandé à l'IGE de réaliser un audit externe après la découverte, début 2007, de détournements de fonds. Cette mission a été confiée à Guy MERRHEIM. Le rapport propose diverses mesures tendant à mettre de l'ordre dans la gestion de « Rivages de France ». Ce rapport n'a pas vocation à être rendu public.

### ***II.3.15 Moyens et indicateurs pour chacun des grands objectifs du service public de l'environnement (rapport IGE/07/016 du 15 mai 2007)***

Constatant que les objectifs et indicateurs de la loi de finance rendent peu lisible l'action du MEDAD et de l'Etat en général par rapport aux grands enjeux de l'écologie, la secrétaire générale du MEDAD a confié à l'IGE une mission d'analyse et de propositions sur les moyens et indicateurs du service public de l'environnement. Cette mission a été confiée à Philippe FOLLENFANT.

Pour chaque grand thème (protection des milieux, prévention des risques, économie d'énergie et de matières premières, principe de précaution), le rapport fait le point sur les crédits mis en œuvre par le MEDAD, les autres ministères et les établissements publics, ainsi que, plus largement, sur les moyens d'origine ou de nature fiscale.

### ***II.3.16 Gestion collective de l'irrigation dans le département des Deux-Sèvres (rapport IGE/07/027 du 20 décembre 2007)***

Dans les Deux-Sèvres, les besoins en eau sont importants et multiples (approvisionnement en eau potable, préservation du Marais Poitevin, mais aussi irrigation), or les nappes, de faible capacité, se vident très vite, d'où un déséquilibre structurel. Dans ce contexte, le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales ont demandé à l'IGE et au CGAAER un appui technique au préfet pour la désignation d'un organisme unique de gestion de l'eau en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Cette mission a été confiée au titre de l'IGE à Jean-Jacques LAFITTE qui préside par ailleurs le comité de pilotage national des projets de bassin versant pilotes (voir plus loin).

Dans une analyse et un historique de la situation, le rapport signale d'abord :

- un contentieux administratif abondant autour de la limitation réglementaire en 2005 des prélèvements agricoles, avec des conséquences fâcheuses en matière de concertation,
- une évaluation par le BRGM de la ressource disponible sur demande de la DIREN,
- une menace de contentieux européen quant à la qualité de l'eau potable.

La mission constate ensuite que le principe d'un organisme unique de gestion de l'eau suscite un large consensus (sous réserve d'une réflexion par bassin versant) et que le préfet a saisi cette opportunité pour renouer le dialogue. Elle constate aussi que la majorité des interlocuteurs rencontrés sont favorables à la désignation de la chambre d'agriculture.

Elle présente enfin des recommandations dans plusieurs domaines :

- inviter la Chambre d'agriculture et la Compagnie d'aménagement des eaux des Deux-Sèvres, seules candidates, à examiner ensemble la possibilité d'un organisme unique,
- agréer ensuite soit la structure ainsi constituée, soit les deux séparément,
- demander aux préfets coordonnateurs de bassins de désigner un préfet « chef de file » pour chacun des bassins versants interdépartementaux,
- favoriser le dialogue notamment par l'approfondissement de la connaissance du milieu et l'instauration de mesures d'équité interdépartementales.

### **III. MISSIONS PERMANENTES ET MISSIONS DIVERSES**

Ce chapitre, dont certains paragraphes n'ont pas de lien direct avec les missions fondamentales de l'IGE, ne peut prétendre à l'exhaustivité.

#### **III.1 « Grenelle de l'environnement »**

Le « Grenelle de l'environnement » est allé au-delà de la concertation traditionnelle dans ce domaine par son caractère plus transversal et plus politique. Il était donc dans l'ordre des choses que plusieurs membres de l'IGE, dont il serait difficile de faire une liste exhaustive, s'y soient trouvés associés directement ou indirectement et continuent à l'être notamment à trois titres :

- participation aux comités,
- rappel aux directeurs de rapports récents en lien avec certains sujets clefs,
- missions d'appui sur certaines questions, comme cela a par exemple été pour François DURAND en matière d'OGM (voir plus haut).

#### **III.2 Révision générale des politiques publiques (RGPP) – mission IGE/07/041**

Les politiques publiques sont aujourd'hui soumises à un impératif de performance qui renvoie à une triple exigence d'efficacité, de qualité du service rendu et d'économie dans la gestion des finances publiques. Michel BADRÉ participe à cette révision générale des politiques publiques pour ce qui concerne le MEDAD.

#### **III.3 Appui à la Commission Nationale du Débat Public**

L'IGE apporte un "appui amont" à la CNDP pour de nombreux projets.

#### **III.4 Comité Interministériel d'Audit des Programmes (mission IGE/P/004bis)**

L'IGE est membre permanent du Comité Interministériel d'Audit des Programmes, chargé de se prononcer sur les modalités de mise en œuvre de la LOLF dans les différents ministères. A ce titre, il initie des audits sur les programmes budgétaires des ministères et émet un avis sur chacun d'eux. Les avis du CIAP sont transmis au Parlement, à la Cour des comptes et au ministère concerné. Wanda DIEBOLT et Annick HELIAS représentent le MEDAD dans cette instance.

Plusieurs membres de l'IGE participent ou ont participé en 2007 à des audits de programmes (voir §II.3).

##### ***III.4.1 Audit du programme 205 « sécurité et affaires maritimes » (mission IGE/07/005)***

Philippe FOLLENFANT a participé à cet audit au titre de l'IGE.

##### ***III.4.2 Audit du programme 174 « énergie et matières premières » (mission IGE/07/045)***

Jean-Pierre LETEURTROIS participe à cet audit au titre de l'IGE.

### ***III.4.3 Audit du programme 206 du Ministère de l'agriculture et de la pêche : sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation (mission IGE/06/052)***

Michel LE QUENTREC a participé à cet audit CIAP. La mission a proposé des réorganisations substantielles du programme, la révision des objectifs et indicateurs et plusieurs autres mesures visant à améliorer la lisibilité. Ces recommandations ont été retenues par le MAP dans son programme annuel de performance pour l'exercice 2008.

### **III.5 Application de l'article 116 de la loi sur les nouvelles régulations économiques : mise en œuvre par les entreprises françaises cotées de l'obligation de publier des informations sociales et environnementales (rapport IGE/06/050 du 2 août 2007)**

La loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques impose aux entreprises cotées d'inclure dans leur rapport annuel des informations sociales et environnementales. Un premier bilan de l'application de cette mesure avait été publié en 2004. A l'instigation du délégué interministériel au développement durable, les ministres chargés de l'environnement, du travail et des finances ont demandé à l'IGE, à l'IGAS et au CGM de faire un nouveau point sur la mise en œuvre de cette obligation et sur l'intérêt d'en élargir le champ. Annick HELIAS et Michel LE QUENTREC ont participé à cette mission au titre de l'IGE.

Quoiqu'une étude exhaustive des rapports annuels des quelque 646 entreprises concernées ait été impossible dans ce cadre, les rapporteurs ont pu mettre en évidence une évolution favorable, quoique lente, de la situation, la moitié environ de ces entreprises remplissant aujourd'hui peu ou prou leurs obligations. Cette lenteur tient moins à la difficulté et au coût de l'exercice qu'à la faible pression de la société civile.

Le cadre réglementaire n'est plus remis en cause aujourd'hui et le rapport ne critique pas ses souplesses. Il n'est donc pas proposé de le remettre en cause, mais d'en diffuser un mode d'emploi détaillé et de faire éventuellement appel aux commissaires aux comptes. Les rapporteurs ne jugent pas non plus opportun d'en étendre le champ d'application tant que l'intégralité des assujettis ne le respecteront pas. Ils suggèrent par contre de demander à l'Etat et à ses établissements publics de montrer l'exemple en publiant des informations sociales et environnementales et d'inviter les collectivités locales à faire de même. Ils suggèrent aussi de renforcer la présence française dans les démarches européennes et internationales en la matière.

### **III.6 L'environnement, nouvel enjeu pour le mécénat d'entreprise (rapport IGE/06/045 du 26 juin 2007)**

Préoccupée par la faible part de l'environnement dans les actions de mécénat d'entreprise (5 % des sommes investies alors qu'environ la moitié sont attribuées à des projets en faveur de la culture), la ministre de l'écologie et du développement durable a demandé à l'IGE de lui proposer des actions susceptibles de rééquilibrer la situation. Cette mission a été confiée à Dominique LEGRAIN.

Le rapport rappelle la nature du mécénat et les perspectives ouvertes par la loi Aillagon. Il confronte la logique des porteurs de projet, qui connaissent souvent mal le monde des entreprises, et la logique des entreprises mécènes, qui souffrent souvent d'un manque de reconnaissance des bénéficiaires lorsqu'elles interviennent en matière d'environnement. Il souligne le contraste, dans ce domaine, entre la situation française et celle constatée notamment dans les pays anglo-saxons. Enfin il présente plusieurs recommandations, notamment :

- la création d'une « mission mécénat » rattachée au secrétariat général du MEDAD, avec un réseau de correspondants dans les DIREN et les grandes associations,
- une démarche de formation,
- la création de « trophées du mécénat pour l'écologie et le développement durable »,
- la création d'un portail dédié au mécénat sur le site internet du MEDAD.

### **III.7 Mission permanente d'appui à la mise en œuvre de la LOLF (mission IGE/05/007)**

Cette mission coordonnée par Wanda DIEBOLT a poursuivi son travail en 2006 en élaborant, en concertation avec les services concernés, un aide-mémoire destiné aux membres de l'IGE qui effectuent des inspections périodiques dans les services déconcentrés. La mise en œuvre de la LOLF comporte en effet des conséquences importantes dans l'organisation et le fonctionnement de ces services.

Cet aide-mémoire a été diffusé aux membres de l'IGE et pour information au CGPC et au CGAAER.

### **III.8 CSIC**

Marc CAFFET est membre du Conseil supérieur des installations classées.

### **III.9 Groupe de travail sur les sanctions pénales et administratives (mission IGE/04/008)**

Constitué sur la demande du Garde des Sceaux et du secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat, ce groupe de travail est présidé par un membre du Conseil d'Etat. L'IGE y est représentée par Isabelle MONTEILS.

### **III.10 Comité de suivi juridique du MEDAD**

Cette instance se réunit régulièrement en vue de faire des propositions pour améliorer l'action juridique du ministère. Jean-Loup GARCIN participe à ses travaux.

### **III.11 Hygiène et sécurité (mission IGE/P/035)**

L'IGE est chargée de s'assurer de la mise en place et de l'application des dispositions du décret du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la fonction publique, au sein du MEDD et des établissements publics qui lui sont rattachés. Elle exerce le rôle d'impulsion et de coordination prévu dans le décret.

A ce titre elle anime notamment le réseau des IHS du CGPC mis à disposition pour assurer l'inspection du volet "hygiène et sécurité" dans les DIREN et leur apporte un appui méthodologique.

Plus largement elle s'assure de la mise en œuvre de la circulaire DGAFAI du 31 mars 2005 qui précise les conditions d'application des dispositions réglementaires sur la santé et sécurité des agents dans les services et établissements du ministère.

Outre sa mission de contrôle, l'IGE apporte sa collaboration à l'administration centrale :

- elle prête son concours à la DGA par une collaboration régulière (conseil, expertise) pour la mise en place d'une politique structurée en matière d'hygiène et sécurité au sein du ministère.
- elle apporte son soutien au réseau des ACMO animé par la sous-direction des ressources humaines.

Alors que la situation de l'inspection dans les DIREN apparaît satisfaisante et qu'elle s'est normalisée pour l'administration centrale, elle reste inégale dans les EPA du ministère, notamment dans les agences de l'eau. Dans les parcs nationaux, les préoccupations d'hygiène et sécurité ont bénéficié d'une meilleure prise en compte avec la mutualisation de l'activité d'inspection confiée à un IHS dédié. L'IGE incite à la prise en compte des règles de sécurité au travail dans les parcs nationaux et établissements nouvellement créés (Guyane, Réunion, agence des aires marines protégées).

L'action engagée pour améliorer la situation de l'inspection dans les agences de l'eau doit être poursuivie.

L'IGE participe, en outre, en qualité d'expert aux travaux des comités d'hygiène et de sécurité (CHS), ministériel et d'administration centrale. Elle apporte un concours à l'INTEFP dans le cadre des programmes de formation des IHS de la Fonction publique.

Le rôle central dévolu à l'inspection générale par le décret de 1982 vise à donner à la fois de la cohérence et de la pertinence aux interventions des acteurs de la prévention et également à maintenir la dynamique interne des questions en matière de santé-sécurité au travail au sein du ministère.

A cet effet, les réunions et les contacts doivent être maintenus de façon à garantir le professionnalisme du réseau des IHS, mais également éviter que celui-ci ne s'essouffle.

La création de liens entre les directions ou établissements et les IHS, sous la conduite de l'IGE, rend plus faciles les mobilisations opérationnelles dans l'immédiat et anticipe les actions à venir.

La mission est confiée à Louis BLAISE assisté de Jean-Jacques SEGONI.

### **III.12 Ressources humaines du MEDAD**

Philippe SENEGAS assure les fonctions d'Inspecteur Général pour les Ressources Humaines à titre personnel (IGRHTP) pour les agents du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer affectés au MEDAD.

### **III.13 Commission ministérielle de terminologie et de néologie**

La mission permanente de haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la néologie en matière d'environnement a été confiée par la ministre à l'un des membres de l'IGE, Eric BINET. La commission ministérielle a acté en 2007 les définitions de 18 termes, propositions terminologiques adressées à la Commission générale de terminologie puis à l'Académie française avant publication éventuelle au JO.

### **III.14 Recrutement des techniciens et agents techniques de l'environnement**

Marie-Odile GUTH a assuré la présidence des jurys de concours, ainsi que Jean-Jacques LAFITTE pour l'un d'entre eux.

### **III.15 Recrutement d'agents à l'ONCFS (PACTE) – mission IGE/06/054**

L'une des voies de recrutement retenues d'agents techniques de l'environnement est le PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat) pour des agents devant être affectés à l'ONCFS. Jean-Jacques LAFITTE a assuré la présidence de la commission de sélection et Jean BOURCET celle d'une des deux sous-commissions.

### **III.16 Comités de pilotage des programmes de recherche**

Plusieurs membres de l'IGE participent d'une manière ou d'une autre à ces comités de pilotage.

### **III.17 Comité d'évaluation du programme de recherche PREDIT III**

Michel BADRÉ a participé au titre de l'IGE à ce comité d'évaluation qui a rendu son avis en novembre 2007.

### **III.18 Agence de l'Eau Loire - Bretagne**

Claude TRUCHOT préside le conseil d'administration de l'AELB.

### **III.19 Plan de gestion de la rareté de l'eau – bassins versants pilotes (mission IGE/07/003)**

Jean-Jacques LAFITTE préside le comité de pilotage national des projets de bassin versant pilotes. A ce titre il peut être conduit à apporter un appui aux responsables des différents projets.

### **III.20 Avis délibéré sur les compétences hydrauliques (mission IGE/04/059)**

Après la remise du rapport IGE/03/036 sur les compétences hydrauliques en novembre 2004, Xavier MARTIN a été chargé d'examiner avec les conseils généraux concernés (CGAAER et CGPC) la possibilité d'avis délibéré qui viendrait renforcer la portée de ce rapport. L'avis conjoint a été approuvé le 19 mars 2007.

### **III.21 Aide à la mission de l'IFORE sur les formations de l'ONEMA (mission IGE/07/007)**

Marie-Odile GUTH apporte son concours à l'IFORE pour l'évaluation des moyens de l'ONEMA d'assurer ses nouvelles missions en matière de formation, concours demandé à l'IGE par le directeur de l'eau.

### **III.22 Guide « Pilotage des études hydrologiques et hydrauliques » (mission IGE/05/072)**

Xavier MARTIN fait partie du comité de relecture de ce guide rédigé par le CEMAGREF et le CETMEF et destiné à assister les services déconcentrés pour la sous-traitance des études. Le guide « hydrologie » a été publié en mai 2007 et le guide « hydraulique » en octobre 2007.

### **III.23 CORPEN**

Jean-Louis VERREL préside le groupe technique permanent "indicateurs".

### **III.24 Guide sur les déversoirs de digues (mission IGE/05/071)**

Xavier MARTIN participe à la réalisation de ce guide destiné à un large public allant de l'aménageur au service de contrôle.

### **III.25 Mise à jour des règles techniques applicables à la sûreté des ouvrages hydrauliques (mission IGE/05/066)**

Le désordre réglementaire en matière de prescriptions et de contrôle dans ce domaine a été signalé notamment dans le rapport CGM-IGE de 2004 et un groupe de travail a donc été constitué en vue de proposer les moyens d'y remédier. Xavier MARTIN participe à ce groupe de travail au titre de l'IGE. Le rapport a été remis en décembre 2007 et un décret reprenant la totalité des préconisations du groupe a été publié au JO le 13 décembre.

### **III.26 Groupe de travail sur l'action des collectivités en matière de prévention des ruptures de digues (mission IGE/07/020)**

Xavier MARTIN et Claude TRUCHOT participent à ce groupe de travail au titre de l'IGE. Plusieurs rapports et maquettes ont été produits et un consensus est intervenu.

### **III.27 Prévention des risques naturels : instance de conseil et d'appui technique (mission IGE/P/041)**

Créée par arrêté ministériel du 25 mai 2001, l'Instance nationale de conseil et d'appui technique pour la prévention des risques naturels est appelée à donner son avis notamment sur des questions intéressant la sécurité des personnes et des biens. Cette instance consultative est composée de deux membres de chacune des trois structures d'inspection suivantes : CGPC, CGAAER et IGE. Michel BADRÉ et Xavier MARTIN ont été désignés pour y représenter l'IGE, ce dernier assurant le secrétariat général depuis 2001. L'instance délibère à partir de dossiers constitués par les préfets.

### **III.28 Comité de gestion du fonds de prévention des risques naturels majeurs**

Henri LEGRAND, membre de l'IGE, y siège en tant que personnalité qualifiée.

### **III.29 Conseil national de sécurité civile**

Le chef de l'IGE en est membre de droit. Roger PARENT préside le groupe de travail consacré au risque sismique.

### **III.30 Comité de la charte de déontologie de l'INERIS (mission IGE/P/045)**

Sur la demande de M. Georges LABROYE, alors directeur général de l'INERIS, Michel BADRÉ participe au comité de la charte déontologique de cet organisme.

### **III.31 Appui technique à la rédaction d'un rapport parlementaire sur la qualité de l'air et le changement climatique**

Philippe FOLLENFANT a apporté un concours technique à Philippe RICHERT, vice-président du Sénat et président du Conseil national de l'air, pour la rédaction d'un rapport présenté en février 2007 sur les dix premières années d'application de la loi du 30 décembre

1996 sur l'air (la « LAURE ») et sur la politique nationale d'amélioration de la qualité de l'air. Ce rapport dresse un bilan positif sur certains points (notamment les réseaux de surveillance de la qualité de l'air et l'information du public), plus mitigé sur d'autres (PRQA, PPA, PDU, véhicules propres, ...). Sur cette base, il fait de nombreuses propositions tendant notamment à une meilleure cohérence entre les approches sanitaires, environnementales et sociales, ainsi qu'en vue d'une stratégie intégrée « air et climat ».

### **III.32 Groupe de travail sur le captage / stockage du CO<sub>2</sub>**

Jean-Loup GARCIN et Claude TRUCHOT participent à ce groupe de travail DPPR-DGEMP-CGM-IGE.

### **III.33 Mission du Centre d'Analyse Stratégique sur le transport routier de marchandises**

Michel BADRÉ représente l'IGE au sein de cette mission constituée par le CAS à la demande du Premier Ministre.

### **III.34 Comité de pilotage du plan « transport – urbanisme – gaz à effet de serre » (TUGES)**

A la suite du débat public sur les transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien qui s'est déroulé en 2006, la décision inter-ministérielle du 4 décembre 2006 a prescrit l'élaboration par les deux ministères maintenant réunis dans le MEDAD d'un plan « transport – urbanisme – gaz à effet de serre », sous le pilotage d'un comité co-présidé par un membre du CGPC et un de l'IGE. Michel BADRÉ a été désigné pour y représenter l'IGE. Ce comité a remis ses conclusions en décembre 2007, sous forme d'un rapport remis au Secrétaire général du MEDAD pour intégration dans les travaux faisant suite au Grenelle de l'environnement.

### **III.35 Commission mixte sur les nuisances sonores des aérodromes militaires (mission IGE/P/043)**

À la suite du rapport sur la réduction des nuisances sonores générées par les aéroports d'État rédigé par M. BURGER, contrôleur général des armées, et par M. MOYEN, membre de l'IGE, le ministère de la défense et le MATE ont décidé de constituer ensemble un organe de concertation, de suivi et de proposition. M. Roger PARENT en assure la coprésidence.

### **III.36 Groupe de travail sur les nuisances sonores aéroportuaires (mission IGE/06/042)**

Mis en place en octobre 2006 à la demande des ministres chargés des transports et de l'écologie, ce groupe de travail a pour mission d'étudier les conditions d'une meilleure articulation, voire la fusion, des plans de gêne sonore et des plans d'exposition au bruit qui concernent les dix grands aéroports français. Cette commande fait suite à une recommandation de l'autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA). Annick HELIAS en assure le co-pilotage au titre de l'IGE.

Les éléments cartographiques relatifs aux grands aérodromes et le plan de gêne sonore doivent désormais être intégrés dans le rapport de présentation du plan d'exposition au bruit (PEB), ce qui permet de regrouper en un seul document les différents dispositifs, sous réserve de quelques ajustements réglementaires.

### **III.37 Appui à la création d'un schéma conceptuel des données nature (note d'étape IGE/04/005 du 13 juillet 2004)**

Le DNP a lancé un chantier de modernisation du dispositif de données sur la nature. Il a demandé à l'IGE de lui apporter un appui sur le schéma conceptuel et la propriété intellectuelle des données (compte tenu notamment de l'intervention de nombreux naturalistes amateurs). Cette mission a été confiée d'abord à Eric BINET avec l'appui de Jean-Loïc NICOLAZO, puis à Yves-Marie ALLAIN. La note d'étape examine trois questions juridiques : légalité de l'accès à des propriétés privées dans l'objectif de réaliser des inventaires, propriété des données ainsi recueillies, droits et obligations attachés, le cas échéant, au caractère de données publiques des informations ainsi recueillies. En raison du caractère intermédiaire de cette note d'étape et du caractère préparatoire attaché à la mission, cette note n'a pas vocation à être publique. L'année 2007 a été surtout consacrée aux données du paysage. Il a été publié une circulaire DNP du 11 juin 2007 « Publication et mise en œuvre du protocole du système d'information sur la nature et les paysages ».

### **III.38 Conseils d'administration des parcs nationaux**

Marie-Odile GUTH et Eric BINET sont respectivement membres, en tant que personnalités qualifiées des conseils d'administration des parcs nationaux des Pyrénées et des Cévennes.

### **III.39 Étude d'impact interministérielle sur la transposition de la directive « Responsabilité environnementale » (mission IGE/06/035)**

Le Premier ministre ayant souhaité relancer la pratique des études d'impact dans la préparation des principaux textes législatifs, Jean-Loup GARCIN a apporté son concours pour la réalisation en urgence de celle relative à la transposition de cette directive en droit français.

### **III.40 Dégâts de gibier**

Jean BOURCET préside la commission nationale d'indemnisation, Alain GILOT étant président suppléant.

### **III.41 Conseil national du tourisme**

Louis BLAISE représente l'IGE au CNT (Conseil national du tourisme) en qualité d'expert.

### **III.42 Conseil supérieur du service public ferroviaire (CSSPF)**

Louis BLAISE y représente le MEDAD.

### **III.43 Avis sur le bilan LOTI de la LGV Méditerranée (mission IGE/07/040)**

La loi d'orientation sur les transports intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982 prévoit un bilan des résultats économiques et sociaux des grands projets d'infrastructure réalisés avec le concours de financements publics. Chargé de donner un avis sur un tel bilan concernant la LGV Méditerranée, le CGPC a souhaité un concours de l'IGE. Jean-Louis VERREL a été désigné pour apporter ce concours.

### **III.44 Formation à la prévention des contentieux communautaires**

Suite au rapport de l'IGE relatif à la « Prévention des contentieux communautaires » (IGE/05/019) qui préconisait des formations consacrées à la diffusion des bonnes pratiques permettant d'éviter les infractions dues au non respect des directives européennes, l'Ifore sollicite régulièrement les membres de la mission, Thierry LAVOUX et Guy MERRHEIM, pour venir présenter leurs conclusions en région devant les services déconcentrés.

## IV. TRAVAUX DES COLLEGES

Le texte de création de l'IGE prévoyait la possibilité d'une organisation interne de l'IGE. À l'issue d'une concertation au sein de l'inspection, l'arrêté ministériel 6 janvier 2003 a créé au sein de l'IGE trois collèges : "technologies et risques", "espaces naturels et qualité de vie", "qualité du service public de l'environnement". Ces collèges ont vocation à constituer des lieux d'information, de réflexion et de libre débat et doivent permettre à l'inspection générale une perspective plus stratégique et plus transversale. Certaines de leurs réunions ont permis de présenter et de discuter des rapports sur des sujets d'actualité, d'autres ont accueilli des intervenants ou participants extérieurs.

### Collège "technologies et risques"

**Champ de réflexion :**

Risques et pollutions industrielles, risques liés aux produits, risques naturels, maîtrise de l'énergie, santé-environnement

**Coordonnateur en 2007 :**

Marc CAFFET

Certaines réunions sont communes avec la section technique du Conseil Général des Mines.

### Collège "espaces naturels et qualité de vie"

**Champ de réflexion :**

Patrimoine naturel et biodiversité, réseau écologique national, pollutions diffuses, aménagement-développement-réseaux urbains, externalités (bruit, pollution, déchets), réseaux d'infrastructures interurbaines.

**Coordonnateur en 2007 :**

Michel BADRÉ

Certains sujets sont approfondis en sous-groupes.

### Collège "qualité du service public de l'environnement"

**Champ de réflexion :**

Economie et développement durable, transparence et débat public, objectifs et mise en œuvre des politiques publiques, fonctionnement du service public de l'environnement, préparation des négociations communautaires, qualité de la production juridique, évaluation et indicateurs.

**Coordonnateur en 2007 :**

Annick HELIAS